

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2018



Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2018

Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

**S.A.R. la princesse héritière
de Danemark**

(Strasbourg, 23 janvier 2018)

Liliane Maury Pasquier, Présidente
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 10 avril 2018)

Alexander Van der Bellen,
Président de la République
d'Autriche
(Strasbourg, 25 janvier 2018)

Luz Casal, chanteuse
(Strasbourg, 19 novembre 2018)

Événement

« **No hate speech movement** »
(Strasbourg, 11 avril 2018)

Édition anglaise :

Highlights 2018

Toute demande de reproduction
ou de traduction de tout
ou d'une partie de ce document
doit être adressée à la Direction
de la communication
(F 67075 Strasbourg ou
publishing@coe.int).

Toute autre correspondance
relative à ce document doit
être adressée à la Direction
de la communication.

Photos:

© Conseil de l'Europe

Couverture et mise en page:
Service de la production
des documents et publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, juillet 2019
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

PRÉFACE	5
COMITÉ DES MINISTRES	7
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	13
Un forum paneuropéen pour débattre de questions politiques majeures	13
Travail préparatoire dans les commissions	15
Programmes de coopération avec les parlements nationaux	17
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	19
Rôle du Congrès	19
Les 30 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale	21
Adapter le Congrès à son objectif	21
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	23
Déclaration de San José – renforcer le dialogue institutionnel entre les cours régionales des droits de l'homme	23
Entrée en vigueur du Protocole n° 16	23
Dialogue international et Réseau des cours supérieures	24
20 ^e anniversaire de la nouvelle Cour	24
Innovations procédurales et amélioration des méthodes de travail	25
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	27
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)	33
La voix de la société civile au Conseil de l'Europe	33
Une voix solidaire avec la société civile européenne	33
RELATIONS EXTÉRIEURES	35
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	35
Relations avec l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE	35
Relations avec d'autres organisations et pays non membres	35
AFFAIRES POLITIQUES	37
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	39
Droits de l'homme, développement et mise en œuvre	39
Questions spécifiques relatives aux droits de l'homme	41
Action contre le crime	44
Justice et coopération juridique	46
Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés	49
DÉMOCRATIE	51
Bonne gouvernance, égalité, dignité humaine	51
Antidiscrimination	53
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM)	56
Participation démocratique	57
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES	61
États membres	61
États non membres	63
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	64
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	67
COMMUNICATION	69
Communication audiovisuelle et en ligne	69
Relations publiques et publications	70
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2018 (EN EUROS)	73
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2018 (EN EUROS)	74
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2018	76



Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Préface

Thorbjørn Jagland

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Soixante-dix ans après sa création, le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains de notre continent. Ses 47 États membres définissent ensemble des normes communes concernant les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Les 830 millions de personnes qui vivent dans cet espace juridique commun peuvent saisir la Cour européenne des droits de l'homme en dernier ressort. Cette réussite exceptionnelle dans l'histoire européenne mérite d'être célébrée.

— Parallèlement, le Conseil de l'Europe reste vigilant et proactif face aux risques qui pèsent sur une grande partie du continent : menaces contre la liberté d'expression, discriminations à l'encontre des minorités et des personnes vulnérables ou atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à l'État de droit. Nous sommes confrontés à des défis inédits comme les nouvelles formes d'esclavage et d'exploitation, et l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme. En concertation avec nos États membres, nous renforçons par conséquent notre Organisation pour qu'elle soit prête aux enjeux de demain. Les activités du Conseil de l'Europe décrites dans ces points forts illustrent l'ampleur des progrès réalisés.



Passation de pouvoir du Danemark à la Croatie. **Miroslav Papa**, Représentant permanent de la Croatie et nouveau Président du Comité des Ministres, et **Arnold de Fine Skibsted**, Représentant permanent du Danemark, Président sortant (Strasbourg, 15 mai 2018)



Passation de pouvoir de la Croatie à la Finlande. **Timo Soini**, ministre des Affaires étrangères de la Finlande et nouveau Président du Comité des Ministres, et **Marija Pejčinović Burić**, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie, Présidente sortante (Strasbourg, 21 novembre 2018)

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2018 sont consultables sur le site : www.coe.int/cm

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2018, le Comité des Ministres a été présidé par le Danemark jusqu'au 18 mai, par la Croatie jusqu'au 21 novembre, puis par la Finlande.

Le Comité a tenu sa **128^e session ministérielle** à Elsenør (Danemark) les 17 et 18 mai. La veille de la session, les ministres des Affaires étrangères ont eu une discussion informelle sur les grands défis auxquels le Conseil de l'Europe est actuellement confronté et le Secrétaire Général a été invité à faire des propositions de réformes en vue de renforcer l'impact à long terme des activités du Conseil de l'Europe. Ces propositions comportent un ensemble d'éléments tels que les moyens de mieux protéger et de promouvoir les droits de l'homme partout en Europe, y compris dans des zones de conflits non résolus ; les réponses à apporter aux nouveaux développements technologiques ; les moyens de stabiliser le financement de l'Organisation et de renforcer les synergies entre les organes clés du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.

■ La session ministérielle a été l'occasion pour le Comité des Ministres de se pencher sur des questions importantes comme l'**efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention, STE n° 5)**. À cet égard, le Comité des Ministres a endossé la Déclaration adoptée à l'occasion de la Conférence de haut niveau « Protection continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme : un meilleur équilibre et une protection renforcée » (Copenhague, avril). Il s'est félicité des mesures prises par toutes les parties prenantes concernées au cours des dernières années et de la diminution importante du nombre d'affaires pendantes devant la Cour qui en a résulté. Toutefois, il a également noté avec préoccupation que le système de la Convention continuait d'être confronté à d'importants défis, notamment liés à des violations graves ou répandues des droits de l'homme, à des problèmes systémiques et structurels de droits de l'homme dans les États parties et à la situation dans les zones de conflits non résolus. Lors de la session, le Comité a appelé instamment les États parties qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et de ratifier les **Protocoles n°s 15** (STCE n° 213) et **16** (STCE n° 214) à la Convention.



Réunion du Comité des Ministres
(Strasbourg, 24 octobre 2018)

■ Lors de sa session, le Comité a également adopté le Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) qui s'attaque aux problèmes que pose, en termes de respect de la vie privée, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et renforce le mécanisme de la convention afin de garantir sa mise en œuvre effective.

■ Le Comité des Ministres a également pris note du 5^e rapport du Secrétaire Général sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit – Rôle des institutions – Menace aux institutions ». Enfin, en ce qui concerne le non-paiement par la Fédération de Russie de ses contributions financières depuis le mois de juin 2017, il a été rappelé lors de la session ministérielle que les contributions financières sont une obligation statutaire dont aucun État membre ne peut être exonéré et à laquelle, en devenant membre du Conseil de l'Europe, les États membres s'engagent volontairement.

■ Le Comité des Ministres a tenu quatre réunions spécifiques « droits de l'homme » pour surveiller l'exécution des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Il a décidé de clore sa surveillance de 2 703 arrêts de la Cour, ce qui laisse environ 6 000 affaires pendantes devant le Comité des Ministres à la fin de l'année (contre 7 584 l'année précédente).

■ Pendant l'année 2018, le Comité a également tenu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Commissaire aux droits de l'homme.

■ Des développements importants sont intervenus dans d'autres domaines prioritaires en 2018. Le Comité a poursuivi ses échanges réguliers avec l'ambassadeur Tomáš Boček, représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, concernant ses missions d'information dans des États membres et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019). Les activités menées dans le cadre du plan d'action mettent plus particulièrement l'accent sur les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, et visent à garantir aux enfants l'accès aux droits et à des procédures qui leur sont adaptées, à assurer une protection effective contre la violence et à améliorer l'intégration des enfants qui seraient amenés à demeurer en Europe.

■ La lutte contre le terrorisme reste une priorité pour l'Organisation. Dans ce contexte, en juillet, le Comité a approuvé la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) qui s'articule autour de trois axes principaux : la prévention du terrorisme, la poursuite d'auteurs d'infractions en lien avec le terrorisme et la protection de toutes les personnes présentes sur le territoire des États membres contre le terrorisme. Le Comité des Ministres a également tenu un échange de vues avec M^{me} Michèle Coninx, Secrétaire Générale adjointe, Directrice exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED).

Cérémonie d'ouverture
de la présidence croate
du Comité des Ministres
(Strasbourg, 30 mai 2018)



■ Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a réaffirmé, dans diverses décisions et déclarations, son opposition sans équivoque à la **peine de mort**, y compris à sa réintroduction, en tous lieux et en toutes circonstances. Il a réitéré l'objectif de créer un espace sans peine de mort en Europe, s'est félicité de la tendance mondiale vers l'abolition de la peine de mort et a encouragé tous les États membres à soutenir cette tendance en intervenant auprès des autorités des pays qui l'utilisent encore. Le Comité a vivement regretté que des exécutions continuaient d'avoir lieu au Japon et aux États-Unis, deux États observateurs auprès du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Bélarus.

■ En novembre, le Comité a adopté une série de décisions visant à **renforcer le mécanisme de suivi de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** (STE n° 148) pour célébrer le 20^e anniversaire de la charte et pour permettre, notamment, une meilleure synchronisation avec celui de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157). Cette nouvelle formule permettra de procéder tous les cinq ans à une évaluation complète de la situation des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires en Europe. S'agissant des **Roms**¹, les

1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les *Travellers*, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes (note de bas de page explicative ne constituant pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage).

Délégués ont examiné et pris note du rapport de mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

■ Dans le domaine du **sport**, dans le contexte de la signature du Protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union des associations européennes de football (UEFA), le Comité des Ministres a tenu un échange de vues avec M. Aleksander Čeferin, président de l'UEFA. Le Protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et la Fédération internationale de football association (FIFA) a également été approuvé. Dans le domaine de l'**égalité des sexes**, le Comité a adopté, en mars, la **Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023**. S'agissant de la **lutte contre le racisme**, le Comité a pris note de la Recommandation de politique générale n° 2 révisée de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national.

**128^e session du Comité
des Ministres, au Danemark**
(Elseneur, 18 mai 2018)



Le Comité des Ministres a régulièrement examiné la situation dans un certain nombre d'États membres, y compris à travers des activités de coopération visant à accompagner des pays dans leurs efforts visant à harmoniser davantage la législation, les institutions et la pratique avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. À cet égard, il a pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre du document de coopération programmatique pour l'**Albanie** couvrant la période 2015-2017. En ce qui concerne l'**Arménie**, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction du rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action 2015-2018 et a chargé le Secrétariat de préparer un nouveau Plan d'action 2019-2022. Concernant l'**Azerbaïdjan**, il a approuvé un Plan d'action visant à apporter une assistance pour la période 2018-2021.

Le Comité a pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la **Bosnie-Herzégovine** 2015-2017 et approuvé un nouveau Plan d'action pour 2018-2021. À la lumière d'un rapport sur la mise en œuvre des engagements souscrits par la Bosnie-Herzégovine, il s'est félicité de l'amélioration du régime de la Bosnie-Herzégovine en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de sa contribution à la stabilité dans la région, y compris sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il a appelé les autorités de Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre toutes les recommandations spécifiques sur les engagements en cours qui figurent dans le rapport susmentionné, en particulier celles liées aux réformes électorales et judiciaires.

En mai et octobre, le Comité a discuté respectivement des 17^e et 18^e rapports de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en **Géorgie**. En mai, il a adopté une série de décisions à ce sujet. Il a notamment réaffirmé le soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il s'est déclaré profondément préoccupé par la nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud (région de Tskhinvali) et a appelé les autorités exerçant un contrôle effectif à prendre une série de mesures. Il a également appelé à mettre un terme aux détentions arbitraires, à veiller à ce que les résidents des régions géorgiennes concernées ne fassent pas l'objet de discrimination et à enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme. Le Comité a également appelé la Fédération de Russie à assurer aux organes du Conseil de l'Europe un accès immédiat et sans restriction aux territoires qui échappent au contrôle du Gouvernement géorgien. En octobre, le Comité a également pris note d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la **Géorgie** 2016-2019, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et a encouragé la réalisation de tous les objectifs qui y sont visés.

En mars, le Comité des Ministres a approuvé un plan d'action visant à apporter une assistance à l'**Ukraine** pour la période 2018-2021.



■ La coopération avec d'autres instances internationales a continué d'être une priorité en 2018. Lors de la session ministérielle du mois de mai, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction du développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'**Union européenne (UE)**. Quant à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**), le Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE s'est réuni deux fois en 2018 pour faire le point sur la coopération entre les deux organisations. Le Comité a également tenu un échange de vues avec le coordinateur pour la présidence italienne de l'OSCE, l'ambassadeur Vinicio Mati.

■ En juin, dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'**Organisation internationale de la francophonie**, le Comité des Ministres a pris note du programme de coopération 2018-2019. Enfin, le Comité a approuvé le texte du projet de **résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies** sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe et a invité les délégations de tous les États membres à coparrainer et à promouvoir activement le projet de résolution aux Nations Unies.

■ En 2018, plusieurs développements ont été positifs en ce qui concerne les relations avec les États non membres. Pour ce qui est de la coopération avec le **Bélarus**, le Comité des Ministres a pris note en janvier d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2017 pour ce pays et a décidé de le prolonger jusqu'à la fin de 2018 afin de permettre la réalisation de tous les objectifs qui y sont visés. Pendant l'année, le Comité des Ministres a approuvé les partenariats de voisinage pour la période 2018-2021 avec le **Maroc** et la **Tunisie**. Il a également pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre des Priorités de coopération 2014-2015 (prolongées jusqu'en 2018) avec le **Kazakhstan** et a invité le Secrétariat à poursuivre les discussions avec les autorités du Kazakhstan concernant la préparation d'un nouveau document de coopération. Enfin, le Comité a également pris note d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des priorités de coopération pour la période 2015-2017 (prolongées jusqu'en 2019) avec la **République kirghize** ainsi qu'avec la **Palestine**² pour la période 2016-2018. Il a chargé le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre des priorités de coopération en 2019.

2. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

Liliane Maury Pasquier,
Présidente
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 10 avril 2018)



Alexander Van der Bellen,
Président de la République
d'Autriche

Peter Pellegrini,
Premier ministre de
la République slovaque

Andrej Plenković,
Premier ministre de la Croatie



Lars Løkke Rasmussen,
Premier ministre du Danemark

Serzh Sargsyan,
Président de l'Arménie

**S.A.R. la princesse héritière
du Danemark**

Nikola Dimitrov,
ministre des Affaires étrangères
de la Macédoine du Nord



Jean Asselborn,
ministre des Affaires
étrangères et européennes
du Luxembourg

Marija Pejčinović Burić,
Vice-Premier ministre et
ministre des Affaires
étrangères et européennes
de la Croatie, Présidente
du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe

Khemaies Jhinaoui,
ministre des Affaires
étrangères de la République
tunisienne



**S.A.S. le prince héritier Alois
de Liechtenstein
et S.A.R. la princesse
héritière Sophie
de Liechtenstein**

Assemblée parlementaire

Le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire, son règlement, son calendrier, ses événements, ses dates, le profil de ses membres et leurs activités au sein de l'Assemblée ainsi que les textes adoptés par l'Assemblée en 2018 sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée: <http://assembly.coe.int>

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, composée de représentants des parlements nationaux des États membres – y compris de l'opposition –, constitue un forum de discussion et de propositions sur des questions politiques et de droits de l'homme en Europe. Qualifiée de « moteur politique » de l'Organisation l'Assemblée parlementaire est à l'origine de nombreuses conventions du Conseil de l'Europe, y compris la Convention européenne des droits de l'homme.

Présidente de l'Assemblée parlementaire : M^{me} Liliane Maury Pasquier (Suisse)

UN FORUM PANEUROPÉEN POUR DÉBATTRE DE QUESTIONS POLITIQUES MAJEURES

En 2018, l'Assemblée a été présidée par M. Michele Nicoletti (jusqu'en juin), puis par Liliane Maury Pasquier, tous deux représentants du Groupe des socialistes, démocrates et Verts.

■ En janvier 2017, l'Assemblée a pris la mesure sans précédent de créer un groupe d'enquête externe indépendant pour examiner des allégations spécifiques de corruption formulées à l'encontre de certains membres ou anciens membres. Ce groupe, composé de trois éminents anciens juges, a commencé son travail en juin 2017 et a présenté son rapport final en avril.

■ Dans sa Résolution 2216 (2018) et dans sa Recommandation 2128 (2018) sur le suivi du Groupe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire, l'Assemblée a rapidement exposé les mesures qu'elle prendrait pour y répondre et s'est engagée à créer « un environnement de tolérance zéro à l'égard de la corruption ». La **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** de l'Assemblée a également appliqué la procédure prévue dans les cas de violation présumée du Code de conduite aux membres ou anciens membres individuels nommés dans le rapport du groupe d'enquête et elle a tenu une série d'auditions avec les personnes concernées. Cela a donné lieu à plusieurs décisions, telles que la privation à vie du droit de certains anciens membres d'accéder aux locaux du Conseil de l'Europe. De plus, en 2018, les membres de l'Assemblée ont été pour la première fois appelés à soumettre leur déclaration d'intérêts. Le premier cycle de déclaration a été achevé à la fin du mois de septembre.



Session de l'Assemblée parlementaire, discours d'Alexander Van der Bellen, Président de l'Autriche (Strasbourg, 25 janvier 2018)

■ Pour donner suite à sa Résolution 2186 (2017) « Appel pour un sommet du Conseil de l'Europe afin de réaffirmer l'unité européenne, et de défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe », l'Assemblée a constitué une commission ad hoc du Bureau en vue de réfléchir sur son identité, son rôle et sa mission en tant qu'organe statutaire du Conseil de l'Europe et en tant que forum paneuropéen de dialogue interparlementaire. La commission ad hoc a réuni des représentants des parlements des 47 États membres et a conduit des consultations approfondies sur de nombreuses questions, y compris sur la nature et l'identité de l'Assemblée, ses fonctions, ses rapports avec les autres organes du Conseil de l'Europe, ses relations extérieures et son fonctionnement interne. En juin, le Bureau a approuvé les propositions contenues dans le rapport de la commission ad hoc – un projet en 12 points – pour une réforme en profondeur de l'Assemblée afin de renforcer son impact au sein de l'Organisation et auprès des États membres, et d'améliorer son fonctionnement et la participation des membres à ses travaux.

■ Comme en 2017, à la suite de la décision du Parlement russe de ne pas présenter les pouvoirs d'une délégation, l'Assemblée a compté sur la participation de 46 délégations d'États membres. Un dialogue avec des membres du Parlement russe a eu lieu dans le cadre des travaux de la commission ad hoc du Bureau sur le rôle et la mission de l'Assemblée parlementaire, dont les travaux reposaient sur une approche inclusive – permettant aux parlementaires des 47 États membres de participer.

■ Plusieurs personnalités de haut niveau se sont adressées à l'Assemblée en 2018, en particulier la Princesse héritière Marie de Danemark, les Présidents de l'Arménie et de l'Autriche, les Premiers ministres du Danemark, de la Croatie et de la République slovaque, les ministres des Affaires étrangères de la Croatie, du Danemark, de la Finlande, du Luxembourg, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »³, de la Tunisie, ainsi que plusieurs autres personnalités qui sont intervenues dans le cadre de débats spécifiques.

■ Au cours de ses quatre parties de session et de ses trois réunions de la Commission permanente en 2018, l'Assemblée parlementaire a débattu de questions présentant un intérêt politique majeur en Europe, adoptant 55 résolutions et 26 recommandations. Elle a observé des élections en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, au Monténégro, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », et en Turquie ; et a élu les juges auprès de la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Albanie, du Monténégro, de la Norvège, de Saint-Marin et de l'Espagne.

■ L'Assemblée a décerné le prix Václav Havel des droits de l'homme à M. Oyub Titiev (Fédération de Russie), chef du bureau du Centre mémorial des droits de l'homme de Grozny, en Tchétchénie, en détention depuis le mois de janvier ; le prix de l'Europe à la ville d'Ivano-Frankivsk (Ukraine) et le prix du Musée du Conseil de l'Europe 2019 au Musée de la communication de Berne (Suisse).

3. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.



Cérémonie de remise du prix des droits de l'homme Václav Havel – Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et le représentant de Oyub Titiev (Fédération de Russie), lauréat du prix des droits de l'homme Václav Havel (session de l'Assemblée parlementaire, Strasbourg, 8 octobre 2018)

TRAVAIL PRÉPARATOIRE DANS LES COMMISSIONS

Les commissions de l'Assemblée ont effectué les travaux préparatoires menant à des débats en séance plénière, enrichissant souvent ceux-ci d'auditions et de conférences.

La commission des questions politiques et de la démocratie s'est concentrée sur des thèmes clés tels que la protection des victimes du terrorisme, les défis pour la démocratie résultant d'un usage abusif de l'internet, la lutte contre la corruption et le financement étranger de l'islam en Europe. Elle a examiné des questions institutionnelles et électorales liées aux référendums et aux systèmes électoraux en coopération étroite avec la Commission de Venise. La commission a poursuivi le dialogue avec les partenaires pour la démocratie et s'est penchée sur les problèmes de stabilité dans les régions voisines. Elle a également organisé une conférence sur le renforcement de la sécurité démocratique en Méditerranée.

La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a maintenu son soutien aux traités du Conseil de l'Europe en proposant des améliorations à la mise en œuvre des arrêts de la Cour et des recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), et en appelant à des limitations plus strictes de la mise en œuvre des états d'urgence et des dérogations, et à une surveillance renforcée des droits de l'homme dans les « zones grises ». Elle a continué d'appeler les États membres à mettre fin à toute restriction injustifiée des activités des organisations non gouvernementales (ONG) et aux représailles contre les défenseurs des droits de l'homme, et a plaidé pour une nouvelle convention sur la profession d'avocat. Elle a traité de questions essentielles dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, notamment en ce qui concerne les scandales de blanchiment de capitaux dits « Laundromat » et la confiscation d'avoirs illicites, ainsi que de nouvelles menaces à l'État de droit, comme l'assassinat de Daphne Caruana Galizia. Tout en se concentrant sur des questions émergentes telles que la guerre hybride et l'intelligence artificielle, elle continue de s'opposer à la peine de mort, en tout lieu et pour tout motif.



Lancement de l'initiative #PasDansMonParlement, contre les discours et comportements sexistes dans les parlements
(Helsinki, 23 novembre 2018)

■ La **commission de suivi** a préparé un rapport qui a été débattu à l'Assemblée sur le respect des obligations et engagements de la Bosnie-Herzégovine. Deux rapports d'examen périodique, de l'Islande et de l'Italie, ont été préparés dans le cadre du rapport de 2018 sur l'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée. La sous-commission sur les conflits entre les États membres du Conseil de l'Europe a tenu une table ronde sur le règlement politique du conflit transnistrien.

■ La **commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** s'est concentrée sur des thèmes tels que les besoins humanitaires et des droits des personnes déplacées internes (PDI) en Europe, la situation des réfugiés dans les pays voisins de la Syrie, et l'externalisation des processus de migrations de l'Union européenne et les obligations internationales des États membres du Conseil de l'Europe : protéger les vies en mer. S'agissant des droits des enfants migrants, elle a promu des solutions autres que la détention dans le cadre de la campagne parlementaire visant à mettre fin à la rétention d'enfants migrants.

■ La **commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** s'est penchée sur de nombreux sujets tels que : les droits sociaux, la santé publique, les droits de l'enfant, le développement durable – notamment les objectifs du développement durable des Nations Unies – et la bonne gouvernance. La commission a tenu des discussions conjointement avec la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias sur un plan d'action comportant 10 étapes clés pour combattre la violence sexuelle contre les enfants dans le sport. La commission a également tenu un débat conjoint avec la commission sur l'égalité et la non-discrimination au sujet des mesures involontaires en psychiatrie.

■ La promotion de l'égalité et de l'inclusion dans tous les domaines, tout en luttant contre toutes les formes d'intolérance, a continué d'être au cœur des activités de la **commission sur l'égalité et la non-discrimination**, non seulement à travers les rapports qu'elle a préparés mais aussi à travers les réseaux qu'elle a coordonnés : le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence et l'Alliance parlementaire contre la haine. La commission a adopté un rapport sur « Vie privée et familiale : parvenir à l'égalité quelle que soit l'orientation sexuelle ». Dans d'autres textes, elle a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à reconnaître le statut des langues des signes et à introduire des garanties pour protéger les droits fondamentaux des personnes handicapées qui sont en détention. La commission a continué à accorder une grande attention à la réalisation de l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, en adoptant, entre autres, des rapports sur l'autonomisation des femmes dans l'économie, la perspective de genre des politiques d'intégration, les mariages forcés en Europe, et en organisant une audition sur le recul des droits des femmes en Europe, durant laquelle elle a également abordé les attaques à l'encontre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (STCE n° 210).

■ À l'initiative de son Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, l'Assemblée a réalisé en 2018, conjointement avec l'Union interparlementaire (UIP), une étude régionale sur « Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements en Europe ». Sur la base des conclusions de l'étude, la Présidente de l'Assemblée a lancé le 23 novembre, lors de la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée à Helsinki (Finlande), une initiative autour du mot-dièse #PasDansMonParlement, visant à promouvoir la tolérance zéro vis-à-vis du discours et des comportements sexistes, du harcèlement et de la violence sexiste dans les parlements et ailleurs.



**Visite de S.A.R. la princesse héritière du Danemark –
Chœur de filles de la radio nationale danoise**
(Strasbourg, 23 janvier 2018)

■ La **commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias** a accordé une attention particulière à la liberté des médias, ainsi qu'aux menaces qu'une utilisation malveillante de l'internet engendre pour le fonctionnement des institutions démocratiques. Elle a finalisé les rapports sur la protection de l'intégrité éditoriale et la liberté des médias en tant que condition pour des élections démocratiques. Elle s'est également penchée sur la question du désordre informationnel et sur la nécessité de mieux protéger les droits de l'homme dans l'environnement numérique. Dans le domaine de la culture et du patrimoine, elle a traité de la question de la destruction et du trafic d'éléments du patrimoine culturel, et de celle de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

■ La **commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** a continué de contribuer activement à la promotion de la déontologie parlementaire, en particulier au renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité de ses membres. La commission a examiné le cadre réglementaire existant s'agissant du processus décisionnel de l'Assemblée en matière de pouvoirs des délégations nationales et de « sanctions » par la privation ou la suspension de l'exercice de droits de participation et de représentation.

PROGRAMMES DE COOPÉRATION AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

■ Le Secrétariat de l'Assemblée a continué de développer des programmes de coopération au niveau parlementaire pour assurer une meilleure mise en œuvre par les États membres des résolutions clés de l'Assemblée et pour atteindre un plus grand nombre de parlementaires nationaux, grâce à des séminaires parlementaires *peer to peer*. En 2018, ses efforts ont porté sur le développement de la coopération au niveau régional avec les Parlements de l'Algérie, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de la Tunisie et de la Palestine⁴. L'Assemblée a continué de contribuer aux plans d'action pour l'Ukraine et pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, notamment sur les questions de démocratie parlementaire, du statut de l'administration publique et des élections démocratiques.

4. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.



Anders Knape,
Président du Congrès des pouvoirs locaux
et régionaux, élu en novembre 2018
(Strasbourg, 6 novembre 2018)

Réunion de la commission des questions
d'actualité du Congrès des pouvoirs
locaux et régionaux, lors de la 35^e session
(Strasbourg, 6 novembre 2018)



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Les textes adoptés par le Congrès en 2018 sont consultables sur le site internet coe.int/Congress

Le Congrès est l'assemblée politique chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, et de contribuer à en améliorer la qualité. Il met en œuvre la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Le Congrès est composé de 648 élus locaux et régionaux représentant plus de 200 000 collectivités territoriales d'Europe. Les activités statutaires du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale, un instrument juridiquement contraignant dans lequel est affirmé le rôle des villes et des régions en tant que premier niveau d'exercice de la démocratie.

Président du Congrès : Anders Knappe (Suède), depuis novembre 2018

RÔLE DU CONGRÈS

Le Congrès est chargé du suivi de la démocratie locale et régionale, de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale par les États membres, ainsi que de l'observation des élections locales et régionales; il soumet également des recommandations au Comité des Ministres en vue d'améliorer la législation et la pratique dans les pays concernés.

En 2018, des délégations du Congrès ont suivi la situation de la démocratie locale et régionale en Lituanie, en Slovénie, en Géorgie, en Pologne, en Moldova, en Russie et en Bosnie-Herzégovine, et ont observé les élections locales et/ou régionales aux Pays-Bas, en Moldova, en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo et Mostar) et en Slovénie. En mai, une délégation a évalué les premières élections municipales tenues en Tunisie depuis le Printemps arabe de 2011.

En plus d'être l'organe de *monitoring* de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès est un forum pour les responsables politiques, une assemblée composée de maires et de conseillers qui débattent de questions présentant un intérêt pour leurs administrés.

Le Congrès se réunit en session deux fois par an; ses chambres et ses trois commissions tiennent deux réunions annuelles. En 2018, le Congrès a tenu ses deux sessions annuelles en mars et en novembre.

La 34^e session, en mars, avait pour thème principal « une gouvernance des villes et des régions fondée sur le droit des personnes ». Les membres du Congrès se sont notamment penchés sur le rôle que peuvent

jouer les élus et les agents territoriaux pour intégrer la dimension des droits de l'homme dans leur travail quotidien et ont adopté une résolution visant à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre par les collectivités locales et régionales en Europe. À cet égard, ils ont tenu un débat sur le rôle et les responsabilités des collectivités locales s'agissant des enfants réfugiés non accompagnés.

Dans le cadre du *monitoring* régulier de la démocratie locale et régionale en Europe, les membres du Congrès ont examiné des rapports concernant la Lettonie, ainsi que des plus petits pays membres du Conseil de l'Europe – Andorre, Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin – et ont tenu un débat sur les problèmes communs que rencontrent ces petits pays pour mettre en œuvre la Charte européenne de l'autonomie locale. Le débat, qui s'est tenu en présence des ministres des États membres concernés, a conclu que le respect de la Charte permettait à ces « petits États membres » de s'adresser à tous les pays européens sur un pied d'égalité. Plus proches d'une collectivité locale que d'un État par leur taille, ils sont souvent des modèles de démocratie locale. Le Congrès a par ailleurs adopté un rapport sur les élections locales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »⁵ et un rapport d'information sur les élections locales en Géorgie. Les résultats de la mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova ont également fait l'objet d'une présentation.

5. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.



Discours d'**Antoni Martí Petit**,
chef du gouvernement
de la principauté d'Andorre
(Strasbourg, 28 mars 2018)

Xavier Cadoret,
président de la Chambre
des pouvoirs locaux
(Strasbourg, 6 novembre 2018)



■ Un débat sur les « maires sous pression » a donné un aperçu des difficultés rencontrées par les maires dans l'exercice de leur mandat et deux débats ont été consacrés aux défis régionaux : le premier a porté sur l'identité régionale et l'intégrité de l'État-nation, le second sur le référendum régional comme outil démocratique.

■ Le thème de la 35^e session, en novembre, était « Intégrité et comportement éthique des élus locaux et régionaux ». Le Congrès a examiné plusieurs rapports portant sur les conflits d'intérêts, sur la transparence de l'attribution des marchés publics ainsi que sur la transparence et le gouvernement ouvert, et a adopté le code de conduite des élus locaux et régionaux.

■ Il a examiné des rapports sur le droit de vote des personnes déplacées, sur la situation de la démocratie locale en Géorgie, en Lituanie et en Slovénie, ainsi que sur l'observation des élections aux Pays-Bas, en Moldova et en Tunisie. Un échange de vues s'est tenu avec la Présidente du Comité des Ministres, Marija Pejčinović Burić, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de Croatie, ainsi qu'avec les ministres en charge des collectivités locales en Arménie et en Géorgie.

■ La Chambre des régions a examiné les problèmes que posent les migrations dans les régions frontalières en abordant le thème « Solidarité territoriale – autonomie régionale ou gouvernement régional égoïste ». La Chambre des pouvoirs locaux a poursuivi son débat et ses échanges sur le thème des maires sous pression.

■ Pendant cette session, le Congrès a élu son nouveau Président – Anders Knappe (Suède) – les présidents de ses deux chambres – Xavier Cadoret (France) et Gunn Marit Helgesen (Norvège) – et leurs vice-présidents, ainsi que les présidents et vice-présidents de ses trois commissions. Dans son allocution d'investiture, le nouveau Président a rappelé que le Congrès était un organe politique chargé de protéger la démocratie locale et la seule organisation en charge du suivi de

la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. À ce titre, le Congrès est un organe important du Conseil de l'Europe et du système de protection de la démocratie en Europe. Parmi les thèmes clés qu'il promouvra durant ses deux années de présidence figurent la participation des jeunes à la vie politique, la lutte contre la corruption, l'égalité de genre ainsi que les pressions et menaces auxquelles les élus locaux et régionaux sont confrontés.

■ Un groupe de 40 jeunes délégués sélectionnés dans 40 États membres du Conseil de l'Europe – militants et travailleurs de la jeunesse, étudiants, jeunes responsables politiques – a participé aux deux sessions du Congrès dans le cadre du projet en cours pour promouvoir l'engagement des jeunes en politique.

■ Le Congrès est aussi un organe opérationnel qui met en œuvre la dimension locale et régionale des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains États membres ou de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et de manière multilatérale dans le cadre de partenariats spécifiques, comme le Partenariat oriental de l'Union européenne.

■ En 2018, le Congrès a mis en œuvre des activités en Arménie, en Ukraine, en Géorgie et dans le sud de la Méditerranée, en particulier au Maroc et en Tunisie. En Ukraine, par exemple, le Congrès a lancé, au mois de juillet, le projet « Renforcer la démocratie et renforcer la confiance au niveau local en Ukraine » qui a permis aux maires et aux conseillers ukrainiens d'approfondir leurs connaissances sur la transparence, le gouvernement ouvert, la gouvernance électronique et l'intégration de la dimension de genre au niveau local grâce à une série de tables rondes et de visites d'étude. En outre, en Ukraine et en Arménie, des progrès ont été accomplis dans le renforcement des capacités de plaidoyer des associations et des processus de consultation avec les gouvernements centraux. En Tunisie, le Congrès a mis son expertise au service de l'adoption du Code des pouvoirs locaux.



Gunn Marit Helgesen,
présidente de la Chambre
des régions
(Strasbourg, 6 novembre 2018)

La Présidente du Congrès, **Gudrun Mosler-Törnström**, a rencontré le Président de la République du Bélarus **Alexander Lukashenko**. Ils ont discuté de l'importance de l'autonomie locale dans la gouvernance de nos sociétés (Minsk, 11 septembre 2018)



Le Congrès a également développé durant l'année 2018 ses relations avec le Bélarus et, en octobre, il a organisé à Minsk une table ronde sur la Charte européenne de l'autonomie locale avec toutes les parties prenantes du pays.

Le Congrès met en œuvre la dimension locale et régionale des actions fondamentales du Conseil de l'Europe en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit.

En dehors des deux sessions annuelles, les travaux du Congrès s'inscrivent essentiellement dans ses missions sur le terrain, dans le dialogue politique avec les États membres et des programmes de coopération, qu'il coordonne avec le secteur intergouvernemental et ses partenaires extérieurs, dont le Comité des régions de l'Union européenne. Un accord de coopération révisé avec le Comité des régions a d'ailleurs été signé durant la session de mars. Les résultats concrets de la plupart de ces travaux sont ensuite présentés sous la forme de rapports, de manifestations communes, de manuels ou de boîtes à outils.

Concrètement et de façon à renforcer la visibilité du Congrès, ont été réalisées en 2018 des brochures sur les maires, moteurs du changement, ainsi que sur la participation citoyenne, élaborées en étroite coopération avec des maires des pays du Partenariat oriental de l'Union européenne. D'autres publications importantes ont été éditées en 2018 : un manuel des droits de l'homme (mars), un guide pratique sur les ressources administratives et des élections équitables (mars) et le Code de conduite révisé des élus locaux et régionaux (novembre), tous destinés à aider les élus locaux et régionaux à remplir leurs fonctions.

LES 30 ANS DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE

Le 1^{er} septembre, le Congrès a célébré les 30 ans de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122). La charte, qui est l'une des conventions fondamentales du Conseil de l'Europe, a été ratifiée par les 47 États membres. Au fil des années – depuis 1988 – elle a également favorisé l'adoption de normes communes dans toute l'Europe et a conçu un modèle de société européenne où l'autonomie locale est le corollaire d'un gouvernement démocratique, de l'équilibre des pouvoirs et de la participation citoyenne.

ADAPTER LE CONGRÈS À SON OBJECTIF

Le premier chapitre d'une vaste réforme du Congrès avait été écrit en 2010. La réforme avait défini le périmètre des responsabilités du Congrès au Conseil de l'Europe en tant que garant de la dimension locale et régionale de la démocratie. Depuis 2010, dans le cadre de cette réforme, le Congrès a professionnalisé le suivi et l'observation des élections, désormais organisés à intervalles réguliers et cohérents sur le plan méthodologique ; il a également ajouté un dialogue postsuivi qui a abouti à la signature de feuilles de route avec les gouvernements nationaux ainsi qu'à l'inclusion des recommandations du Congrès dans la préparation des plans d'action du Conseil de l'Europe.

Ouvert en 2018, le deuxième chapitre de la réforme du Congrès est en cours. Il comporte des volets qualitatifs et des volets quantitatifs. Le Congrès doit veiller à maintenir l'objectif d'amélioration, d'innovation et de réforme afin d'atteindre les résultats qui avaient été fixés par les chefs d'État et de gouvernement lors des sommets du Conseil de l'Europe de 1993 et de 2005. Il entend également renforcer davantage son rôle institutionnel en tant que deuxième assemblée politique du Conseil de l'Europe.



Visite du Président de l'Autriche à la Cour européenne des droits de l'homme – **Alexander Van der Bellen**, Président de l'Autriche, et **Guido Raimondi**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 25 janvier 2018)

Cour européenne des droits de l'homme

echr.coe.int

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen de ces pays peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

Président de la Cour: Guido Raimondi (Italie)

DÉCLARATION DE SAN JOSÉ – RENFORCER LE DIALOGUE INSTITUTIONNEL ENTRE LES COURS RÉGIONALES DES DROITS DE L'HOMME

En juillet, une délégation de la Cour s'est rendue à San José (Costa Rica) pour célébrer le 40^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention américaine des droits de l'homme. Les présidents des trois cours régionales des droits de l'homme – la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour européenne des droits de l'homme – ont signé la Déclaration de San José. Cette déclaration met en place un forum permanent pour le dialogue institutionnel entre les trois cours régionales afin de renforcer la coopération et les liens institutionnels entre elles. Peu après la signature de la déclaration, en novembre, la Cour a reçu une délégation de juges de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et a organisé un séminaire conjoint en son sein sur le thème des violations massives des droits de l'homme.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE N° 16

À l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (11-13 avril, à Copenhague, Danemark), M^{me} Nicole Belloubet, ministre française de la Justice, a déposé l'instrument de ratification en la présence du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le 1^{er} août, le Protocole n° 16 est entré en vigueur. À ce jour, 10 États membres l'ont signé et ratifié: l'Albanie, l'Arménie, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Lituanie, Saint-Marin, la Slovaquie et l'Ukraine.

Le Protocole n° 16, appelé le « Protocole du dialogue », permet aux plus hautes juridictions nationales, désignées par les États membres concernés, de saisir la Cour européenne des droits de l'homme pour avis consultatif sur des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et des libertés définis dans la Convention ou dans ses protocoles. Les avis consultatifs, qui sont rendus par la Grande Chambre, sont motivés et ne sont pas contraignants. Les demandes d'avis consultatif sont formulées dans le cadre des affaires pendantes devant les juridictions nationales concernées. La Cour est libre de choisir d'accepter ou non une demande.



Visite du Premier ministre du Danemark à la Cour européenne des droits de l'homme – **Guido Raimondi**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme, et **Lars Løkke Rasmussen**, Premier ministre du Danemark (Strasbourg, 24 janvier 2018)

■ Le Président de la Cour, Guido Raimondi, a déclaré qu'il s'agissait d'un événement historique: « [L']entrée en vigueur du Protocole n° 16 renforcera le dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les plus hautes juridictions nationales. Il s'agit d'une étape fondamentale dans l'histoire de la Convention européenne des droits de l'homme et d'une avancée majeure dans la protection des droits de l'homme en Europe. Il s'agit aussi d'un nouveau défi pour notre Cour. »

■ Le 16 octobre, la Cour a été saisie de sa première demande d'avis consultatif par la Cour de cassation française dans une affaire relative à un enfant né à l'étranger d'une mère porteuse. La procédure devant la Cour de cassation a été suspendue dans l'attente de l'avis consultatif de la Cour. Le 3 décembre, le collège de la Grande Chambre a accepté la demande.

DIALOGUE INTERNATIONAL ET RÉSEAU DES COURS SUPÉRIEURES

■ En 2018, la Cour a eu des échanges avec le Tribunal constitutionnel et le Tribunal suprême espagnols, la Cour constitutionnelle saint-marinaise, la Cour de cassation grecque, la Cour de cassation et le Conseil d'État français, la Cour suprême islandaise, la Cour suprême irlandaise et plusieurs autres juridictions supérieures du Royaume-Uni, dont la Cour suprême.

■ En outre, la Cour a reçu en 2018 la visite de hauts dirigeants européens, dont les Présidents d'Arménie et d'Autriche, les Premiers ministres du Danemark et de la Croatie, et les chefs de gouvernement d'Andorre et d'Espagne. Le Président a également rencontré Sa Majesté le Roi Felipe VI d'Espagne.

■ Le Réseau des cours supérieures (RCS) s'est considérablement élargi en 2018. Il rassemble aujourd'hui 71 cours supérieures de 35 pays. Le deuxième Forum des personnes de contact du RCS, qui s'est tenu le 8 juin, a montré que le RCS faisait désormais réellement partie intégrante du paysage de la Convention.

20^e ANNIVERSAIRE DE LA NOUVELLE COUR

■ Le 1^{er} novembre 1998, le Protocole n° 11 à la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 155) entrainait en vigueur et marquait le début d'une nouvelle ère dans l'application de la Convention européenne des droits de l'homme. L'ancienne Commission et la Cour chargée de contrôler l'application de la Convention avaient été fusionnées pour former une seule et même Cour européenne des droits de l'homme, censée remplir ses fonctions de manière permanente et à plein temps.

■ Pour célébrer le 20^e anniversaire du Protocole n° 11, la Cour a organisé un séminaire conjoint avec la présidence finlandaise du Comité des Ministres. Ce séminaire a célébré l'œuvre accomplie par la Cour au cours des 20 dernières années et a abordé les principaux défis auxquels la Cour sera confrontée dans les années à venir.

■ Depuis sa création en 1998, la Cour permanente a traité plus de 800 000 requêtes et rendu près de 21 000 arrêts.



Audience de Grande Chambre
dans l'affaire *Strand Lobben et autres c. Norvège*
 (Strasbourg, 17 octobre 2018)



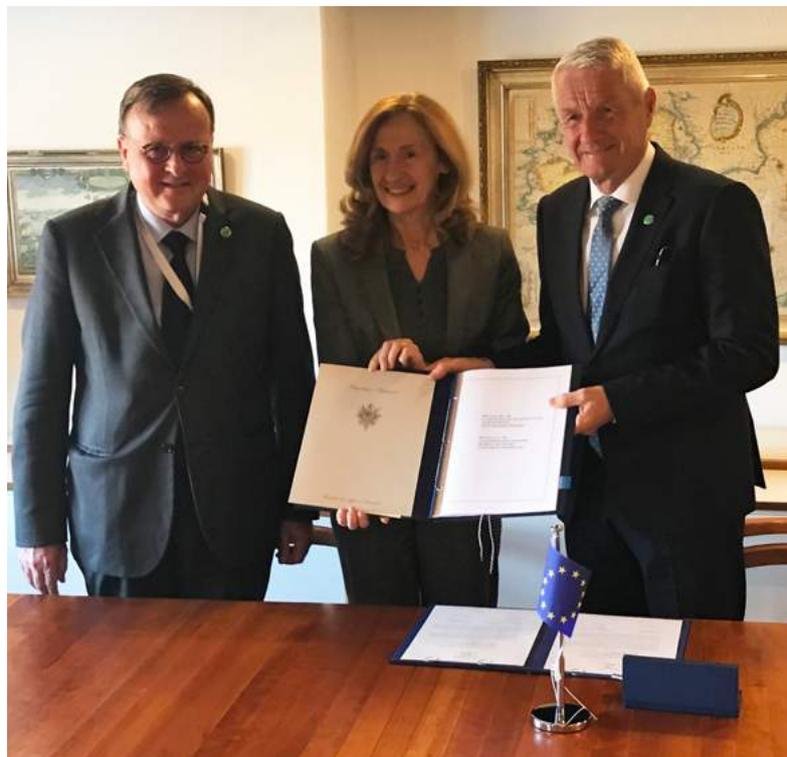
Séminaire à l'occasion du 20^e anniversaire
de la nouvelle Cour européenne
des droits de l'homme
 (Strasbourg, 26 novembre 2018)

INNOVATIONS PROCÉDURALES ET AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL

Malgré des améliorations notables s'agissant de l'efficacité de la Cour, l'arriéré du nombre d'affaires de chambres non répétitives et des affaires prioritaires à traiter reste problématique. Dans cet esprit, la Cour et son greffe ont continué en 2018 à expérimenter et à appliquer de nouvelles méthodes et procédures de travail. Après près de 60 années d'arrêts et de décisions rendus par la Cour, une jurisprudence bien établie, couvrant de nombreux domaines, existe. En conséquence, un plus grand nombre de requêtes pourront et seront jugées en comité.

La procédure de communication immédiate et simplifiée, appelée « IMSI », a révélé son efficacité. Cette procédure a commencé par une phase d'expérimentation en 2016 afin d'accélérer l'étape de communication des requêtes de chambre. La Cour transmet le grief du requérant directement à l'État défendeur, ce qui permet de réduire considérablement la charge de travail associée à la phase de l'affaire antérieure à la rédaction. Le volume global des affaires communiquées a nettement augmenté depuis la mise en place de la procédure IMSI.

Le 18 décembre, la Cour a annoncé son intention d'instaurer une nouvelle pratique à partir du 1^{er} janvier 2019 consistant à prévoir une phase spéciale, non contentieuse, à l'égard de tous les États contractants. À la fin d'une période d'essai d'un an, elle décidera s'il faut maintenir cette pratique. La mise en place d'une telle phase a pour but de faciliter les règlements amiables.



Ratification par la France du Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme.
Guido Raimondi, Président de la Cour européenne des droits de l'homme, **Nicole Belloubet**, ministre de la Justice de la France, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
 (Copenhague, 11 avril 2018)



La Commissaire aux droits de l'homme, **Dunja Mijatović**, quelques jours après sa prise de fonctions (Strasbourg, 3 avril 2018)

Commissaire aux droits de l'homme

Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2018 sont disponibles sur son site internet : www.coe.int/web/commissioner/

Compte Twitter du Commissaire : @CommissionerHR

Le Commissaire aux droits de l'homme se penche et attire l'attention, en toute indépendance, sur les violations des droits de l'homme en Europe.

Le mandat de Nils Muižnieks en tant que Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'est achevé le 31 mars. Son successeur, Dunja Mijatović, a été élue par l'Assemblée parlementaire en janvier et a pris ses fonctions le 1^{er} avril.

Dans une lettre adressée au Premier ministre de Malte, rendue publique le 16 janvier, le Commissaire Muižnieks demande instamment au gouvernement de lutter contre l'inégalité entre les femmes et les hommes, et contre la violence à l'égard des femmes. Il appelle les autorités à allouer davantage de ressources financières aux services sociaux destinés aux victimes de violence domestique et à remédier au manque de places dans les foyers pour femmes. Il appelle une nouvelle fois à organiser un débat ouvert et informé sur l'accès des femmes à l'avortement. Le Commissaire a également adressé une lettre au ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale de Malte, rendue publique le 1^{er} février, dans laquelle il souligne la nécessité de lever les obstacles à l'intégration des migrants.

Le 22 janvier, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée au Président de l'Assemblée nationale bulgare dans laquelle il invite instamment le parlement à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il y souligne l'importance d'éliminer du débat public les idées fausses sur cette convention, précisant qu'il n'y a pas d'intentions cachées et que son principal objectif est de prévenir la violence contre les femmes et la violence domestique, de protéger les victimes et de poursuivre les auteurs de violence.

Du 29 janvier au 2 février, le Commissaire a effectué une mission dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »⁶, qui était axée sur la cohésion sociale, l'interaction et la compréhension dans une société multiethnique. Il a souligné l'importance d'un enseignement inclusif et intégrateur, notamment pour les enfants handicapés. Il a aussi encouragé les autorités à prendre des mesures dans de nombreux domaines liés aux droits de l'homme, dont les violences ou les comportements répréhensibles de la police, et les infractions motivées par la haine.

La lettre que le Commissaire a adressée au Premier ministre de la République de Pologne a été rendue publique le 6 février. Elle porte sur les développements relatifs à l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'accès des femmes aux droits en matière de sexualité et de procréation, la détérioration des conditions dans lesquelles travaillent les ONG actives dans le domaine des droits des femmes et de l'assistance aux victimes de violence domestique, et les atteintes portées à l'indépendance et à l'efficacité de l'ombudsman.

6. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

La Commissaire aux droits de l'homme **Dunja Mijatović** en visite à l'école pour enfants handicapés « 3 qershori » (Tirana, 25 mai 2018)



■ Le Commissaire a publié, le 16 février, un rapport faisant suite à la visite qu'il avait effectuée en Suède du 2 au 6 octobre 2017. Ce rapport traite des droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile ainsi que des personnes handicapées. Le Commissaire demande instamment aux autorités de renforcer la protection des demandeurs d'asile, notamment en rétablissant les niveaux de protection antérieurs à l'augmentation du nombre d'arrivées, en renforçant le soutien aux enfants migrants non accompagnés et en établissant une procédure de détermination de l'apatridie. Il appelle aussi à la pleine incorporation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées dans le droit suédois.

■ Pour donner suite à son rapport de visite de juillet 2015, le Commissaire a effectué une mission en Serbie du 19 au 22 février, axée sur les questions relatives à la justice transitionnelle, à la liberté des médias et à l'éducation inclusive. Un communiqué de presse relatif aux questions de fond a été diffusé à la fin de la mission.

■ Le Commissaire Muižnieks a effectué une mission de suivi en République slovaque du 12 au 16 mars au cours de laquelle il s'est principalement intéressé à l'éducation inclusive. Il a aussi soulevé la question de l'assassinat du journaliste Ján Kuciak et de l'enquête connexe. Un communiqué de presse relatif aux questions de fond a été publié à l'issue de cette mission.

■ Le Commissaire a rendu publique, le 13 mars, une lettre adressée à l'Assemblée nationale française concernant un projet de loi sur les migrations et l'asile dans laquelle il s'inquiète de la réduction des délais pour déposer une demande d'asile et pour porter plainte en cas de décision négative en première instance. Il se dit aussi préoccupé par la proposition d'allonger la durée maximale de la rétention administrative et demande instamment à l'Assemblée nationale de revoir les dispositions relatives à l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers.

■ La nouvelle Commissaire, Dunja Mijatović, a pris ses fonctions le 1^{er} avril. Elle a effectué sa première visite du 21 au 25 mai en Albanie. Dans son rapport, rendu public en septembre, la Commissaire met l'accent sur les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées et l'accès à l'assistance juridique gratuite. Elle se félicite de l'amélioration de la protection des enfants tout en notant que des violences contre les enfants continuent d'être signalées et que de nombreux enfants vivent toujours en institution sans guère avoir de perspectives d'en partir avant leur majorité. Elle fait observer que le système de protection sociale doit être amélioré pour garantir la protection et l'inclusion des personnes handicapées. Les questions relatives à la capacité juridique et au risque d'apatridie sont aussi traitées dans ce rapport.

■ Le 15 mai, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée à la ministre des Droits de l'homme et des Réfugiés et au ministre de la Sécurité de la Bosnie-Herzégovine au sujet de la situation migratoire dans le pays, caractérisée par une augmentation des arrivées de réfugiés et de migrants. La Commissaire exhorte les autorités à mettre en place des structures d'accueil adéquates et à garantir l'accès à une procédure d'asile juste et équitable.

Des réfugiés afghans se nourrissent à l'intérieur de leur tente, dans un camp de fortune, aux abords du camp d'accueil et d'identification de Moria (Lesbos, 27 juin 2018)



■ La Commissaire s'est rendue, du 11 au 15 juin, en Estonie où elle a mis l'accent sur l'égalité de genre et les droits des femmes ainsi que sur les droits de l'homme des personnes âgées. Dans son rapport, rendu public en septembre, elle se dit préoccupée par la violence à l'égard des femmes et par l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Elle soulève également la question du vieillissement rapide de la population estonienne et invite instamment les autorités à veiller à ce que les personnes âgées puissent vivre dans la dignité et jouir de leurs droits de l'homme.

■ Le 14 juin, la Commissaire a rendu publique une lettre qu'elle avait adressée au secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration de la Belgique, dans laquelle elle s'inquiète de la possibilité que des familles de migrants avec enfants soient détenues dans les nouvelles unités fermées construites près de l'aéroport de Bruxelles. Elle rappelle que les enfants ne doivent pas être placés en détention en raison de la situation de leurs parents au regard de la législation relative à l'immigration et invite les autorités à trouver des solutions autres que la détention pour les familles avec enfants.

■ Le 17 juillet, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au procureur général de la Fédération de Russie concernant la situation d'Oyub Titiev, directeur du Centre des droits de l'homme « Mémorial », détenu en République tchétchène et poursuivi. Elle souligne le travail considérable mené par M. Titiev pour défendre les droits de l'homme dans le Caucase du Nord et appelle à sa libération immédiate.

■ Le même jour, elle a rendu publiques les observations écrites qu'elle a présentées à la Cour européenne des droits de l'homme en tant que partie tierce dans une affaire relative à une personne présentant des déficiences intellectuelles à qui une juridiction espagnole a retiré le droit de vote.

■ Le 21 août, la Commissaire a rendu publiques les lettres qu'elle avait adressées aux ministres des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et de l'Ukraine concernant la situation de plusieurs personnes détenues ou emprisonnées dans ces pays depuis 2014. Elle appelle les autorités des deux pays à satisfaire pleinement les besoins de ces personnes et à éviter toute nouvelle dégradation de leur état.

■ Le 4 septembre, la Commissaire a rendu public son échange de lettres avec la Première ministre britannique au sujet de la nécessité d'ouvrir une enquête dirigée par un juge sur les mauvais traitements et les transferts illégaux de détenus à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Audience de Grande Chambre
de la Cour européenne des
droits de l'homme, dans
l'affaire *N.D. et N.T. c. Espagne* –
Intervention de **Dunja Mijatović**,
Commissaire aux droits de
l'homme du Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 28 mars 2018)



■ Du 15 au 20 septembre, la Commissaire a effectué une visite en Arménie qui était axée sur les droits des femmes, l'égalité de genre et la violence domestique, les droits de l'homme de certains groupes défavorisés ou vulnérables, ainsi que sur des questions liées à la responsabilité des violations des droits de l'homme commises dans le passé. Elle s'est rendue dans le seul foyer destiné aux victimes de violence domestique dans le pays ainsi que dans une maison d'enfants à Erevan.

■ Le 26 septembre, la Commissaire a participé à l'audience tenue devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *N.D. et N.T. c. Espagne*. À l'origine de cette affaire se trouvent deux requêtes contenant des allégations selon lesquelles des migrants qui tentaient d'entrer dans l'enclave espagnole de Melilla auraient été renvoyés immédiatement au Maroc.

■ Le 4 octobre, la Commissaire a rendu publiques les observations écrites qu'elle a soumises à la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de l'affaire *d'Emin Huseynov c. Azerbaïdjan*, relative à la privation de nationalité du requérant en représailles de ses activités légitimes de défense des droits de l'homme.

■ Le lendemain, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au Premier ministre de la Croatie dans laquelle elle se déclare préoccupée par les allégations d'expulsions collectives de migrants de Croatie. Elle appelle les autorités à enquêter comme il se doit sur l'ensemble des cas signalés et des allégations d'expulsions collectives et de violences à l'égard des migrants.

■ La Commissaire a effectué une mission de contact en Turquie du 15 au 19 octobre pour entamer un dialogue avec les autorités et la société civile turques sur un certain nombre de questions de droits de l'homme d'intérêt pour la Commissaire.

■ En novembre, la Commissaire Mijatović a rendu public le rapport sur la visite qu'elle a effectuée en Grèce en juin. Ce rapport porte principalement sur les droits des migrants et sur l'impact des mesures d'austérité sur les droits à la santé et à l'éducation. Tout en se félicitant des efforts déployés par la population grecque pour accueillir les migrants, elle note que les conditions d'accueil doivent être améliorées et que la Grèce est désormais un pays de destination et pas seulement de transit. Elle exhorte aussi les autorités à redoubler d'efforts pour atténuer les effets des mesures d'austérité, en particulier sur les personnes vulnérables telles que les enfants et les personnes handicapées.

■ Du 12 au 16 novembre, la Commissaire a effectué une visite en Roumanie axée sur les droits des personnes handicapées et la violence à l'égard des femmes. Elle a aussi discuté avec les autorités de la réforme du système judiciaire roumain et de la protection des droits des journalistes.

■ Le 23 novembre, la Commissaire a rendu publique une lettre qu'elle avait adressée aux présidents du Congrès et du Sénat espagnols au sujet de la révision de la loi de 2015 sur la sécurité des citoyens dans laquelle elle fait part de ses préoccupations quant aux effets négatifs que l'application de cette loi aurait eus sur la jouissance des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.



Visite de suivi de Nils Muiznieks, Commissaire aux droits de l'homme jusqu'au 1^{er} avril 2018, en Serbie (Belgrade, 22 février 2018)

■ Le 20 décembre, la Commissaire a rendu publique une lettre qu'elle avait adressée à la ministre écossaise de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le projet de loi sur l'âge de la responsabilité pénale (Écosse), dans laquelle elle invite instamment le gouvernement écossais à relever l'âge de la responsabilité pénale à 14 ans au moins, au lieu des 12 ans proposés dans ce projet.

■ Dans le cadre des travaux thématiques qu'elle a menés en 2018, la Commissaire a couvert un large éventail de thèmes relatifs aux droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes, ainsi qu'aux droits des femmes. Elle a aussi insisté sur les droits des personnes handicapées, les droits de l'enfant et ceux des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes) et s'est concentrée sur la justice transitionnelle et la protection des droits de l'homme dans l'utilisation de l'intelligence artificielle.

■ En 2018, la Commissaire a aussi accordé une très grande attention à la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de son suivi des pays et de ses activités thématiques. Elle est intervenue à plusieurs reprises lorsque la sécurité des défenseurs des droits de l'homme était menacée et a également soulevé diverses questions relatives à la nécessité d'assurer un environnement sûr et propice aux activités des ONG dans plusieurs pays.

■ Plusieurs tribunes, carnets des droits de l'homme, discours et déclarations ont été publiés sur un large éventail de sujets. Les activités de la Commissaire ont aussi trouvé un plus large écho grâce à une intense activité sur les réseaux sociaux, notamment sur son compte Twitter (@CommissionerHR) et sa page Facebook.

Conférence « Situation des ONG
dans les États membres
du Conseil de l'Europe » –
Anna Rurka, présidente
de la Conférence des OING
(Strasbourg, 26 janvier 2018)



Débat de la Conférence des OING
« La démocratie et le peuple »
(Strasbourg, 19 septembre 2018)



Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING)

Pour de plus amples informations, consultez le site www.coe.int/fr/web/ingo
Twitter: @CoE_NGO – Facebook: @CONFINGO

Présidente de la Conférence des OING: Anna Rurka (Pologne)

LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CONSEIL DE L'EUROPE

En 2018, la Conférence des OING a procédé à l'élection de ses dirigeants pour le mandat 2018-2021 – sa présidente, M^{me} Anna Rurka, a été réélue pour un second mandat – et a adopté un nouveau plan d'action qui reflète les préoccupations prioritaires de la société civile. La conférence a adopté une résolution sur l'utilisation de l'expression « droits humains » au lieu de « droits de l'homme » au sein de la Conférence des OING.

■ Dans un souci de renforcer son efficacité, son cadre éthique et sa responsabilité envers ses membres et partenaires, la conférence a engagé un processus de réforme dans le cadre d'une réflexion globale sur sa structure actuelle et sur la nécessité de l'adapter à l'évolution de l'environnement et des priorités de l'Organisation, tout en veillant à ce que les préoccupations de la société civile en Europe continuent à être exprimées au Conseil de l'Europe. L'adoption de la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe a été particulièrement saluée. La conférence a contribué activement au processus de rédaction de cette recommandation, dirigé par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), et entend contribuer de façon substantielle à sa mise en œuvre et à son suivi.

■ Comme les années précédentes, la conférence a participé activement au Forum mondial de la démocratie et a parrainé un laboratoire interactif intitulé « Une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur économique mènera-t-elle à une plus grande égalité politique? » Le laboratoire a réuni des cheffes d'entreprise et des femmes leaders de l'innovation qui ont examiné l'impact de l'autonomisation économique des femmes et a identifié les conditions permettant aux salariées d'évoluer.

UNE VOIX SOLIDAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

■ Les restrictions, les obstacles et les menaces qui pesaient sur les organisations de la société civile, les ONG et les défenseurs des droits de l'homme en Europe ont continué de s'aggraver de façon inquiétante en 2018. Des délégations de la conférence se sont rendues dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »⁷ et au Royaume-Uni, et ont effectué une visite de suivi en Roumanie (une première visite avait eu lieu en 2016). Chaque visite a permis à la délégation de rencontrer des représentants de la société civile et des autorités publiques, et a été l'occasion de recenser les bonnes pratiques en matière de participation civile et d'aide publique aux ONG et de révéler les problèmes que rencontre la société civile, notamment en raison d'une législation restrictive ou ambiguë.

■ L'année 2018 a vu le renouvellement de la composition et du mandat du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG. Cet organe de la conférence, qui examine les aspects spécifiques de la législation des ONG et de sa mise en œuvre semblant poser des problèmes de conformité avec les normes internationales, a produit un avis sur le projet d'amendements à la loi serbe sur l'accès à l'information d'utilité publique, une analyse sur les normes internationales relatives aux obligations de déclaration et de divulgation imposées aux ONG et un recueil de pratiques du Conseil de l'Europe relatives au droit à la liberté d'association.

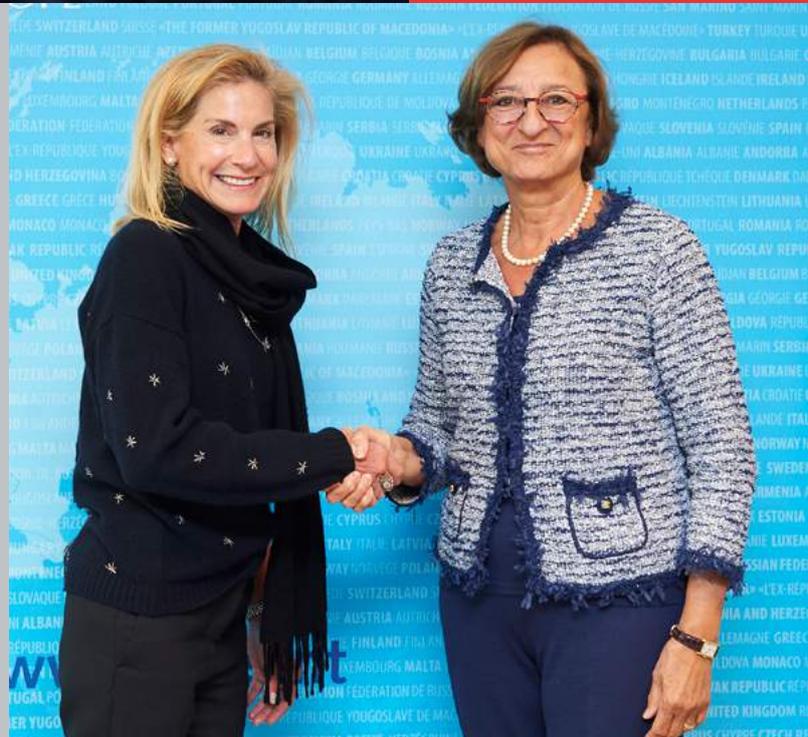
■ Un débat sur le thème « La démocratie et le peuple » s'est tenu le 19 septembre à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie. Des universitaires, des militants, des fonctionnaires et des responsables politiques ont examiné les moyens de faire en sorte que la démocratie libérale soit à la hauteur des attentes de la conférence, de défendre la démocratie tout en demandant des comptes aux institutions et de renouveler la confiance des citoyens dans leurs institutions et dans la démocratie libérale elle-même.

7. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.



Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 25 juin 2018)

Visite de **Jamie D. McCourt**, ambassadrice des États-Unis en France, à **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, à la suite de la signature d'une contribution volontaire à Cybercrime@Octopus (Strasbourg, 25 septembre 2018)



Roman Vassilenko, vice-ministre des Affaires étrangères de la République du Kazakhstan, et **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 juin 2018)

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La politique à l'égard des régions voisines vise à mettre en place un espace juridique commun, fondé sur les valeurs et les instruments du Conseil de l'Europe pour promouvoir la stabilité et la sécurité démocratique en Europe et dans ses régions voisines. La politique a été menée en étroite coopération avec l'Union européenne. Les *Partenariats de voisinage* avec le Maroc et la Tunisie, les deux principaux partenaires du Conseil de l'Europe, ont été renouvelés pour la période 2018-2021. Ces partenariats associent et consolident les deux piliers de la politique – dialogue politique et activités de coopération. La coopération s'est poursuivie avec le Kazakhstan, le Kirghizstan et la Palestine⁸ à travers des *Priorités de coopération de voisinage*. Une coopération multiple s'est également développée avec Israël. Les activités régionales et la coopération ad hoc (par exemple en Egypte et en Libye) se sont également développées.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, LES NATIONS UNIES ET L'OSCE

Union européenne

Une étroite coopération est plus que jamais nécessaire pour surmonter les défis de plus en plus nombreux, préserver la cohérence et l'efficacité du système européen de protection des droits de l'homme et lutter contre les menaces croissantes qui pèsent sur les institutions démocratiques et sur l'État de droit. Par conséquent, le partenariat stratégique avec l'UE a été renforcé au travers de ses trois piliers – le dialogue politique, la coopération juridique et les projets de coopération. Le dialogue politique de haut niveau a été particulièrement intensif en 2018 pour traiter les principaux défis, notamment s'agissant de l'État de droit. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de cette coopération.

8. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

Nations Unies

Le 26 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la Résolution A/RES/73/15 sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, qui illustre la coopération croissante entre les deux organisations dans de nombreux domaines. Le Conseil de l'Europe a également examiné la question du projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un moratoire sur l'application de la peine de mort, notamment lors d'un échange de vues sur les Nations Unies avec la participation d'experts des capitales, ainsi que lors de réunions du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme des Délégués des Ministres. La résolution a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre. La mise en œuvre de l'Agenda 2030, le Conseil des droits de l'homme, l'examen périodique universel, le statut des femmes et les migrations sont d'autres domaines de coopération importants. La coopération entre les deux organisations a également continué à s'intensifier grâce aux Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne.

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont porté sur un large spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Les Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Vienne et à Varsovie ont facilité la coopération. Un dialogue de haut niveau s'est développé, en particulier entre les deux secrétaires généraux.

RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PAYS NON MEMBRES

Le Conseil de l'Europe a maintenu des relations et des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation internationale de la francophonie, l'Ordre de Malte et IDEA International. Les relations préférentielles et dynamiques entretenues avec les États observateurs (Saint-Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis) ont été complétées par des relations avec plus de 70 États non membres dans des domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe présente un avantage comparatif au niveau mondial.



Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,
Andrej Plenković, Premier ministre de la Croatie,
Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe,
Leyla Kayacik, directrice de cabinet du Secrétariat général du Conseil de l'Europe,
Bjorn Berge, secrétaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et
Alexandre Guesse, directeur des Affaires politiques au Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 6 février 2018)

Affaires politiques

Faisant suite à une visite du Secrétariat en Bosnie-Herzégovine en mai, un rapport régulier sur le respect des obligations et engagements pris par le pays vis-à-vis de l'Organisation, couvrant la période de mai 2016 à mai 2018, a été présenté au Comité des Ministres, lequel a pris une décision sur la question sur la base des conclusions et recommandations de ce rapport.

■ Les 17^e et 18^e rapports de synthèse réguliers du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie ont été présentés au Comité des Ministres et examinés par ce dernier à deux occasions, en avril et en novembre. Comme précédemment, les rapports dressaient le bilan de la situation en Géorgie faisant suite au conflit du mois d'août 2008, fournissaient des informations sur les activités du Conseil de l'Europe relatives à cette question et présentaient d'autres actions mises en œuvre par l'Organisation concernant les mesures de confiance. En mai, les Délégués des Ministres ont pris une décision sur le Conseil de l'Europe et le conflit en Géorgie à la suite de la présentation du 17^e rapport de synthèse.

■ Concernant le fonctionnement du point d'information à Minsk, le projet a continué à œuvrer activement à la consolidation de l'action et de la visibilité de l'Organisation dans le pays, par l'organisation et le soutien de plus de 40 événements liés au Conseil de l'Europe, à Minsk et dans d'autres régions (exposés, tables rondes, visites et conférences).

■ Plusieurs événements du Conseil de l'Europe coorganisés et soutenus par le Point d'information à Minsk en 2018 ont obtenu une forte visibilité dans le pays, en particulier le 25^e anniversaire de l'adhésion du Bélarus à la Convention culturelle européenne, une table ronde sur les aspects juridiques de l'abolition de la peine de mort, un séminaire intitulé « Contrôle civique des institutions du système pénitentiaire », ainsi qu'une série d'activités et de visites du Conseil de l'Europe liées à la promotion de la démocratie locale et de l'autogouvernance.

■ La Direction des affaires politiques a poursuivi la mise en œuvre du programme des mesures de confiance dans les zones sortant d'un conflit ou affectées par un conflit gelé ou prolongé. En 2018, le programme a soutenu la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités des professionnels issus des régions affectées. Les principaux bénéficiaires du programme sont

les représentants des deux rives du Nistru/Dniestr en République de Moldova, des représentants de Tbilissi et de Sukhumi et, dans une moindre mesure, d'autres régions du Sud-Caucase, ainsi que différents fonctionnaires et groupes de population locaux de Bosnie-Herzégovine. Des progrès notables ont été accomplis en Bosnie-Herzégovine, où le programme a été axé en particulier sur le renforcement de la plateforme « Femmes pour la Bosnie », un réseau de femmes initiatrices de changement établi dans le cadre du programme des mesures de confiance, en vue de renforcer les actions de mobilisation, de lobbying et autres activités pratiques, au niveau local en particulier, visant à aborder les questions concernant les femmes par une approche interentités et à favoriser la réconciliation.

■ Le partenariat avec le réseau de municipalités qui s'est établi des deux côtés de la ligne de partage entre les deux entités s'est également intensifié en vue de renforcer le dialogue entre les jeunes et les autorités municipales au niveau local. Quant au dialogue Tbilissi-Sukhumi, le programme des mesures de confiance a évolué en termes de diversité des questions thématiques, tel le lancement d'un nouveau volet d'activités impliquant des médecins et professionnels de santé dans le domaine des maladies infectieuses, en coopération avec l'ambassade de France à Tbilissi. Parallèlement, des activités de suivi des initiatives précédentes ont été maintenues, parmi lesquelles le développement d'une deuxième phase des travaux sur le matériel d'archives (à suite d'une première publication qui a été bien accueillie), le renforcement des capacités en matière de prévention des drogues (en particulier le lancement d'un espace de travail numérique), la conservation du patrimoine architectural, l'interprétation simultanée de/vers la langue abkhaze et la lutte contre la violence contre les femmes.

■ Concernant le dialogue Chişinău-Tiraspol, les activités étaient concentrées sur les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Concrètement, des activités impliquant plusieurs lieux ont été menées, notamment dans le domaine des médias, impliquant de jeunes journalistes de différentes régions du Sud-Caucase. De même, dans le domaine de la jeunesse, il a été possible de réunir des jeunes de multiples localités, notamment de Tbilissi, de Sukhumi, de Tskhinvali, de Chişinău et de Tiraspol, et les faire participer à un camp de jeunes pour la paix.



Réunion conjointe OSCE/MONEYVAL –
Atelier pour les juges et les procureurs
« Expériences, défis et meilleures pratiques »
(Strasbourg, 26 mars 2018)

**Démarrage des activités du groupe de travail
sur le Bureau d'État des enquêtes en Ukraine**
(Kiev, 20 juin 2018)



Тигран
КАРАПЕТЯН

Ольга
ВАРЧЕНКО

Павл
ПУШКА

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

DROITS DE L'HOMME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

De nouveaux progrès ont été réalisés en matière d'exécution des arrêts de la Cour, souvent dans le cadre de problèmes structurels persistants tels que l'absence d'enquêtes pénales efficaces sur les allégations de mauvais traitements infligés par les forces de sécurité, la durée excessive de la détention provisoire, ainsi que des procédures judiciaires et des conditions de détention inhumaines. En outre, de nombreuses réformes ont concerné des questions relatives à la protection des droits en détention et à la vie privée et familiale, notamment de nouvelles règles améliorées pour l'établissement de la paternité, afin de prévenir l'enlèvement international d'enfants ou la reconnaissance juridique des personnes transgenres.

■ Parmi les réformes spécifiques figurent la mise en place d'un mécanisme de compensation pour les biens nationalisés sous l'ancien régime communiste en Albanie, le mécanisme de remboursement de la Slovénie pour les « anciennes » épargnes en devises déposées dans l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie et un mécanisme de règlement en Croatie pour garantir le paiement des jugements nationaux allouant des dommages et intérêts de guerre, l'amélioration des garanties contre les détentions illégales ou injustifiées en République de Moldova, l'amélioration de la protection des sources journalistiques aux Pays-Bas, l'amélioration des garanties pour la liberté de réunion en Pologne, l'amélioration de l'équité des procédures devant les tribunaux de commerce en Russie, l'abolition des tribunaux militaires en Turquie et l'amélioration substantielle de l'indépendance des tribunaux ukrainiens.

Mise en œuvre nationale des droits de l'homme

■ Le Conseil de l'Europe a continué d'apporter son soutien aux États membres en vue d'assurer une mise en œuvre efficace et cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national. Les projets de coopération du Conseil de l'Europe ont continué de faciliter l'exécution des arrêts de la Cour et l'alignement des lois et pratiques nationales sur les normes du Conseil de l'Europe, notamment en appuyant les réformes de la justice pénale, en renforçant les mécanismes nationaux des droits de l'homme et en assurant une application harmonisée des normes européennes dans les juridictions nationales en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, au Monténégro, en République de Moldova, en Serbie, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »⁹, dans la Fédération de Russie, en Turquie, en Ukraine et au Kosovo¹⁰. Des activités ont également été menées pour promouvoir les droits de l'homme au Bélarus.

9. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

10. Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Lancement du nouveau programme de réforme de justice pénale en Moldova
(Chişinău, 26 avril 2018)



■ Parmi les réalisations notables, on peut citer le démarrage des activités du Bureau d'État des enquêtes en Ukraine et une formation aux droits de l'homme, la première de son genre, destinée aux officiers militaires en Arménie. Des modifications ont été apportées au droit interne, conformes aux normes européennes en Arménie, en Géorgie, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en Ukraine. En Azerbaïdjan et en Turquie, les structures de formation dans le domaine judiciaire ont été renforcées, ce qui a permis de former plus de 3 000 juges et procureurs aux droits de l'homme.

■ En 2018, le Programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) a lancé de nouveaux cours sur des thèmes tels que les droits des enfants réfugiés et migrants, l'accès des femmes à la justice ou les droits de l'homme dans le sport. Le nombre d'utilisateurs du système HELP a continué de croître pour atteindre 29 000 (contre 6 000 environ en 2014). Les professionnels du droit ont amélioré leurs capacités et leurs compétences après avoir suivi avec succès les cours HELP organisés avec les écoles de justice et les barreaux, en grande partie grâce à des projets HELP ciblés dans l'UE, en Fédération de Russie, en Turquie et dans les Balkans occidentaux. Le travail avec les facultés de droit s'est également intensifié.

Développement et promotion des droits de l'homme

■ En novembre, les Délégués des Ministres ont adopté la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe. Cet instrument a été préparé par le CDDH, qui a également organisé en novembre un Atelier sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile, sous l'égide de la présidence finlandaise du Comité des Ministres.

Coopération internationale

■ Le prix Raoul Wallenberg du Conseil de l'Europe a été attribué en 2018 au Centre européen des droits des Roms¹¹ (ERRC) pour sa contribution exceptionnelle à la sensibilisation à la situation des droits de l'homme des Roms. L'ERRC a réussi à combattre la discrimination, le racisme anti-Rom et les violations des droits des Roms par le biais de procédures judiciaires innovantes, de recherches fondées sur des preuves et de l'élaboration de politiques. Le prix a été créé à l'initiative du Gouvernement suédois et du Parlement hongrois en 2012 afin de préserver la mémoire des réalisations de Raoul Wallenberg.

■ Les relations du Conseil de l'Europe avec l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) ont été marquées par une coopération plus intense dans plusieurs domaines. Le Forum sur les droits fondamentaux, qui a constitué une étape décisive, a donné l'occasion de montrer la coopération forte et durable qui existe entre le Conseil de l'Europe et la FRA. Le Conseil de l'Europe a activement contribué aux groupes de travail et aux séances plénières sur des thèmes tels que les droits sociaux, le discours de haine, les défenseurs des droits de l'homme, les droits de l'homme et le monde des affaires, la corruption et l'indépendance judiciaire, etc. La contribution du Conseil de l'Europe à la protection des droits de l'homme et à la prééminence du droit en Europe a été soulignée dans la déclaration du président à la fin du forum.

11. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine: d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali); c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal); d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes (note de bas de page explicative ne constituant pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage).



Réunion plénière du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (Strasbourg, 6 novembre 2018)

QUESTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (CPT)

■ En 2018, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants a effectué 8 huit visites périodiques (Albanie, Andorre, République tchèque, Géorgie, Hongrie, Norvège, Roumanie et Slovaquie) et 10 visites ad hoc (Bulgarie, France, Allemagne, Grèce, Lituanie, République de Moldova, Fédération de Russie, Espagne, Turquie et Royaume-Uni). Pour la première fois, en 2018, le CPT a effectué plus de visites ad hoc que périodiques, après avoir décidé de réduire le nombre de visites périodiques chaque année afin d'accorder plus de place aux visites exigées par les circonstances.

■ Outre ces visites, le CPT a mené des entretiens à haut niveau avec les autorités en Azerbaïdjan afin d'examiner les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations formulées dans les derniers rapports de visite du CPT concernant l'Azerbaïdjan. Par ailleurs, les visites effectuées en Turquie, en Fédération de Russie et en Hongrie ont également permis de discuter avec les autorités concernées des problèmes persistants.

■ À la demande des autorités nationales concernées, 22 rapports de visite et un nombre équivalent de réponses des gouvernements ont été rendus publics au cours de l'année. Le CPT se félicite de la décision des autorités azerbaïdjanaises de publier les sept rapports concernant leur pays y compris les réponses s'y rapportant, qui jusque-là étaient demeurés confidentiels.

Dans son rapport général annuel, le CPT a publié ses normes relatives aux mécanismes de plainte dans tous les lieux de détention. Le Secrétariat du CPT a également publié deux fiches thématiques : l'une sur les femmes en prison et l'autre concernant le transport des personnes en détention.

■ Lors de leurs réunions plénières aux mois de juin et juillet, le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le CPT ont décidé de renforcer la complémentarité et la subsidiarité de leurs actions, en particulier en améliorant leurs échanges d'informations, en évitant les doubles emplois et en participant conjointement à des activités de suivi.

Droits sociaux

■ Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a poursuivi ses travaux de suivi en 2018 au titre de la Charte sociale européenne, et des résultats significatifs ont été obtenus. Certains États membres ont rapidement pris des mesures pour remédier aux questions en particulier du traitement et de la détention d'enfants migrants non accompagnés, au fait de pouvoir disposer d'un logement décent ou s'agissant de l'obligation de stérilisation des personnes transgenres pour que leur conversion sexuelle soit officiellement enregistrée. D'autres États membres ont pris des mesures pour lutter contre la pauvreté, augmenter le salaire minimal ou chercher à combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les tribunaux nationaux s'appuient de plus en plus sur la Charte et sur la jurisprudence du CEDS, notamment en ce qui concerne les limites d'indemnisation pour licenciement abusif ou, dans un cas notable, le relèvement des allocations de chômage au-dessus du seuil de pauvreté.



Conférence annuelle de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit HELP 2018
(Strasbourg, 21 juin 2018)

■ En juin, le CDDH a adopté une analyse du cadre juridique du Conseil de l'Europe pour la protection des droits sociaux en Europe en vue de préparer un nouveau rapport recensant les bonnes pratiques et formulant des propositions en vue d'améliorer la mise en œuvre des droits sociaux, en particulier ceux protégés par la Charte sociale européenne (révisée).

Bioéthique

■ L'année 2018 a été marquée par le développement et le lancement du premier cours HELP sur les principes essentiels en matière de droits de l'homme dans le cadre de la biomédecine. Le cours, destiné aux professionnels du droit et de la santé, est conçu pour répondre aux besoins spécifiques de ces deux groupes professionnels, notamment grâce à l'inclusion d'un glossaire des termes scientifiques et juridiques pertinents. Le programme, qui couvre les instruments juridiquement contraignants, notamment la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo, STE n° 164) et ses protocoles additionnels, ainsi que la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et les instruments non contraignants adoptés par le Comité de bioéthique, sera disponible en tant qu'outil d'autoapprentissage et pour des cours avec tuteurs en anglais, en français et dans une variété d'autres langues, notamment l'arménien, l'allemand, l'italien, le roumain, le russe et l'espagnol.

■ Le Bélarus a continué de bénéficier d'activités de promotion et de protection des droits de l'homme en biomédecine, notamment en obtenant un avis juridique sur le nouveau projet de loi sur la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine.

Liberté d'expression

■ La Recommandation CM/Rec(2018)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété a été adoptée par le Comité des Ministres le 7 mars. Son objectif est de garantir le pluralisme des médias dans l'environnement des médias numériques. Deux études sur la communication électorale et la couverture médiatique des élections ont également été publiées, l'une portant sur l'égalité des sexes et l'autre sur l'utilisation d'internet dans les campagnes électorales.

■ Le processus de préparation d'instruments normatifs visant à renforcer les capacités pour une production journalistique de qualité et la consommation de celle-ci a été lancé. Un projet de déclaration du Comité des Ministres sur la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère numérique a été finalisé. Un travail sur un journalisme de qualité, recherchant également des moyens de reconstruire et de maintenir la confiance du public par l'éthique et la qualité, ainsi qu'en fournissant une éducation aux médias et une formation adaptées à l'ère numérique est en cours.

Liberté internet et gouvernance

■ La Recommandation CM/Rec(2018)2 sur les rôles et responsabilités des intermédiaires d'internet a été adoptée par le Comité des Ministres le 7 mars. Une étude d'experts sur la dimension « droits de l'homme » dans les techniques de traitement automatisé de données et les éventuelles implications réglementaires a également été publiée.



Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe **Thorbjørn Jagland** et **Oliver Süme**, président de la plus grande association de fournisseurs d'accès internet EuroISPA, signent un accord de collaboration sous la forme d'un échange de correspondances (Strasbourg, 23 mai 2018)

■ Le 23 mai, le Conseil de l'Europe a organisé une réunion avec des sociétés technologiques et des associations de premier plan avec lesquelles le Secrétaire Général avait eu, en novembre 2017, un échange de correspondances visant à les mobiliser en faveur d'un environnement en ligne à la fois ouvert et sûr. Cette journée a permis un premier échange de vues entre le Comité des Ministres et des représentants du secteur privé ainsi qu'une discussion sur les perspectives d'une coopération plus étroite, par exemple dans le domaine de la cybersécurité, la protection des données, la protection de l'enfance et la modération des contenus dans les réseaux sociaux.

■ Le processus d'élaboration d'instruments normatifs sur la dimension « droits de l'homme » du traitement automatisé des données et les diverses formes d'intelligence artificielle (IA) a été lancé. Un projet de déclaration du Comité des Ministres sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques a été publié en novembre, ainsi qu'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les conséquences des systèmes algorithmiques pour les droits de l'homme et un projet d'étude sur les implications des technologies numériques avancées (parmi lesquelles les systèmes d'IA) pour le concept de responsabilité dans le domaine des droits de l'homme sont en cours de préparation.

Activités de coopération médias et internet

■ Un projet en Europe du Sud-Est a permis de renforcer les capacités des professionnels du droit d'appliquer la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national. Cela a abouti aux premiers arrêts nationaux mentionnant et appliquant directement la jurisprudence sur l'article 10. Les échanges régionaux entre autorités de régulation des médias ont été renforcés dans des domaines thématiques tels que le discours de haine, la protection des mineurs et l'éducation aux médias.

■ Le Conseil de la presse azerbaïdjanais a adopté des amendements à son code de déontologie et un nouveau code de l'audiovisuel a été mis en place en Moldova avec le soutien du Conseil de l'Europe. Un centre de formation ouvert dans les locaux du radiodiffuseur de service public TeleRadio Moldova a dispensé une formation sur leur lieu de travail à une centaine de professionnels des médias. Le documentaire *Grand théâtre de Soroca* produit par TeleRadio Moldova a remporté le prestigieux prix Media ADAMI pour la diversité culturelle en Europe orientale.



GRECO – Conférence de haut niveau « Renforcer la transparence et la responsabilité pour assurer l'intégrité : unis contre la corruption » (Šibenik, 15 octobre 2018)

■ L'Ukraine a signé la Convention sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø) (STCE n° 205) en avril. Après ratification, l'Ukraine deviendra le 10^e pays à adhérer à la Convention, qui entrera alors en vigueur.

Protection de données

■ 2018 a été une année exceptionnelle en matière de protection des données. En particulier, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Convention n° 108) a été adoptée le 18 mai et compte déjà 23 pays signataires. Dans le même temps, la diffusion mondiale de la Convention n° 108 s'est poursuivie et la convention compte désormais 53 Parties contractantes, les plus récentes étant le Cap-Vert et le Mexique. En outre, les principes de la protection des données ont été activement promus dans diverses parties du monde (Brésil, Mexique, Inde et Uruguay notamment) et au sein de plusieurs événements et forums internationaux (Internet Governance Forum, ICANN, Nations Unies, 40^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée).

■ Une nouvelle édition du *Manuel de droit européen en matière de protection des données* a été lancée le 25 mai avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, traitant de la Convention n° 108 et du nouveau cadre juridique de l'Union européenne sur la protection des données, ainsi que de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne.

■ Le Bélarus, le Kenya et le Nigeria ont bénéficié d'un soutien pour le développement d'un cadre législatif en matière de protection des données. Le Maroc et les pays du sud de la Méditerranée ont été soutenus en vue de renforcer la mise en œuvre du droit à la protection des données à caractère personnel. En Albanie, des professionnels des médias ont été formés sur le respect de la vie privée dans l'exercice de leur travail.

ACTION CONTRE LE CRIME

Lutte contre le terrorisme et droit pénal

■ En juillet, le Comité des Ministres a adopté une stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme pour 2018-2022. La stratégie est construite autour de trois « P » : prévenir, poursuivre et protéger.

■ La Recommandation du Comité des Ministres sur les terroristes agissant seuls (CM/Rec(2018)6) contient des éléments sur les mesures pénales, sur la cohésion sociale et sur l'éducation inclusive, ainsi que sur des discours pour contrer la propagande terroriste, sur le rôle de la société civile, sur internet et un chapitre sur les garanties. La recommandation sera périodiquement examinée et mise à jour.

Coopération pénitentiaire et policière

■ Parmi les nombreuses réalisations en matière de réforme de la police et des prisons en Europe avec l'appui du Conseil de l'Europe, il convient de souligner la rénovation et l'ouverture d'une salle de visite dans la deuxième plus grande prison de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »¹², à Štip. Cette nouvelle salle permet aux détenus de passer du temps avec leurs enfants visiteurs, améliorant ainsi la protection du développement affectif, psychologique et social des enfants. Ce travail a été effectué avec les communautés locales et l'administration.

12. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

MONEYVAL – 57^e session plénière du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Strasbourg, 5 décembre 2018)



Lutte contre le blanchiment d'argent

En mars, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a organisé un atelier à l'intention des procureurs et des juges, conjointement avec le Groupe d'action financière et l'OSCE. Rassemblant à Strasbourg 100 participants de 43 États et territoires différents d'Europe et d'Asie centrale, il a permis de partager les expériences, de définir les défis à relever et les meilleures pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites s'agissant du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, ainsi que du fait de priver les criminels du produit de leurs exactions.

Lutte contre la corruption

Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a adopté près de 50 rapports d'évaluation et de conformité. Ces rapports se sont principalement centrés sur la prévention de la corruption à l'égard des parlementaires, des juges et des procureurs. Le GRECO a aussi adopté un certain nombre de rapports d'évaluation dans le cadre du 5^e cycle d'évaluation sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs.

Dans certains pays, des nouvelles initiatives législatives ont permis d'inverser la tendance des réformes réalisées précédemment pour mettre en œuvre les recommandations du GRECO, amenant le GRECO soit à réévaluer la nouvelle législation, soit à rappeler aux États concernés ses recommandations grâce à des évaluations ad hoc d'urgence.

Coopération dans la lutte contre le crime économique

La coopération technique contre la corruption, le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme a continué de progresser, avec un financement externe de près de 80 %. En 2018, 22 pays, membres et non membres, ont coopéré avec le Conseil de l'Europe. Les principaux résultats sont l'alignement des législations primaire et secondaire, une coopération internationale améliorée en matière pénale et de meilleures politiques de prévention.

Au cours des dernières années, les efforts visant à soutenir la réforme contre la criminalité ont mis en évidence la nécessité de normes là où il existe des lacunes, ou de directives et d'outils plus spécifiques pour la mise en œuvre des normes existantes. Les domaines identifiés en 2018 concernent en particulier les questions de conflits d'intérêts, de déclarations de patrimoine, y compris l'échange international d'informations en matière non pénale, d'enquêtes financières, de propriété réelle, d'accès aux données collectées sur les questions fiscales, de confiscation d'avoirs et de financement du terrorisme.

Cybercriminalité

Au début de l'année 2018, plus de 140 États ont utilisé la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) (STE n° 185) comme source de législation nationale dans ce domaine, et le droit pénal substantiel d'environ 50 % des États membres des Nations Unies était globalement conforme à ce traité. La convention compte 62 Parties, avec l'adhésion en 2018 de l'Argentine, du Cap-Vert, du Costa Rica, du Ghana, du Maroc, du Paraguay et des Philippines. Le nombre de Parties au Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE n° 189) est passé à 31 États.



17^e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou « Des politiques en matière de drogues respectueuses des droits de l'homme et viables » (Stavanger, 27 novembre 2018)

■ L'application effective de la Convention de Budapest est soutenue par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) représentant les Parties à la Convention de Budapest. L'objectif principal du T-CY a concerné la négociation d'un deuxième protocole additionnel sur le renforcement de la coopération internationale et l'accès aux preuves sur les serveurs cloud. Ce protocole couvrira des solutions spécifiques concernant l'entraide judiciaire efficace, la coopération directe avec des prestataires de services dans d'autres juridictions, les règles relatives aux pratiques existantes d'extension des recherches transfrontalières et les garanties, y compris les exigences de protection des données. Le T-CY a par ailleurs finalisé une étude cartographique sur la cyberviolence.

■ La Convention de Budapest et le T-CY s'appuient sur des activités de renforcement des capacités menées par le Bureau du programme de lutte contre la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) à Bucarest. Quelque 220 activités ont été réalisées en 2018 dans toutes les régions du monde.

Usage de drogue et trafic illicite

■ Le Groupe Pompidou a finalisé avec succès un cycle de travail de quatre ans sous la présidence norvégienne et a fixé les principales priorités de son action future lors de sa 17^e Conférence ministérielle (Stavanger, Norvège, 27-28 novembre). La conférence a approuvé un nouveau programme de travail (2019-2022) fondé sur une approche des politiques en matière de drogue respectueuse des droits de l'homme, a élu la nouvelle présidence (Portugal) et la vice-présidence (Pologne), et a adopté la Déclaration de Stavanger qui trace la voie d'un processus de révision statutaire afin de mieux répondre aux défis actuels liés à la politique en matière de drogues.

■ En 2018, le Groupe Pompidou a alimenté, grâce à diverses informations scientifiques, les débats d'actualité sur l'accès aux médicaments agonistes opioïdes pour le traitement du syndrome de dépendance aux opioïdes, ainsi que sur le traitement des symptômes post-traumatiques et les troubles liés à l'utilisation de substances. Il a également mis en place un test d'autoévaluation en ligne répondant au besoin immédiat d'interventions de réduction de la demande de drogues sur internet dans le sud-est de l'Europe et a contribué à combler le déficit de connaissances relatives à l'évaluation des politiques en matière de drogues en formant environ 50 responsables nationaux sur le sujet. Les activités du Groupe Pompidou en Moldova ont contribué à l'inclusion de la méthode de communauté thérapeutique dans la législation en tant qu'instrument pertinent de lutte contre les dépendances aux drogues dans les prisons, et, en Ukraine, aux travaux préparatoires à l'introduction du traitement d'entretien aux opioïdes dans les prisons.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

Commission de Venise

■ La Commission de Venise a analysé les arrangements constitutionnels et la séparation des pouvoirs à Malte et a constaté que les pouvoirs du Premier ministre dépassaient largement ceux des autres organes du gouvernement.

■ La Commission a achevé ses travaux sur la réforme constitutionnelle de la Géorgie, se félicitant de l'adoption d'un système électoral proportionnel, tout en regrettant son entrée en vigueur tardive.



Lancement du Programme Sud III « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée », Gianni Buquicchio, président de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) (Strasbourg, 18 septembre 2018)

■ Elle a examiné des projets de loi relatifs aux libertés d'association, de réunion et de conscience en Arménie, en Hongrie, en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine, ainsi que des projets de dispositions relatives à l'égalité et à la lutte contre la discrimination à Malte et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »¹³.

■ Les réformes législatives en Roumanie visant les systèmes judiciaires et de justice pénale ont été critiquées par la Commission. Ces réformes pourraient nuire à l'efficacité et à la qualité des systèmes de ce pays.

■ La Commission a recommandé des améliorations à la législation sur le pouvoir judiciaire et le parquet de la Géorgie, du Kazakhstan, du Monténégro et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». La Serbie a suivi les recommandations de la Commission concernant la réforme constitutionnelle du système judiciaire.

■ Dans le domaine des élections et des partis politiques, la Commission a analysé des projets de lois et la législation en vigueur en l'Albanie, au Kosovo¹⁴, dans la République de Moldova, en Tunisie, en Turquie et en Ouzbékistan. La Commission a soutenu une réforme électorale globale en Ukraine en organisant quatre séries de discussions publiques régionales sur le projet de code électoral dans plus de 25 villes.

■ La Commission a coorganisé à Oslo (Norvège) la 15^e Conférence européenne des administrations électorales sur la sécurité des élections. Deux séminaires UniDem Med Campus à l'intention de hauts fonctionnaires de la région du sud de la Méditerranée ont également eu lieu respectivement à Rabat (Maroc) et à Tunis (Tunisie). Le 6^e atelier interculturel sur la démocratie s'est tenu à Tunis sur le rôle et la place des instances indépendantes dans un État démocratique.

■ En 2018, le nombre de membres de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, mise en place et gérée par la Commission, est passé à 114 Cours et Conseils constitutionnels.

13. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

14. Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



Georg Stawa, président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) jusqu'en 2018, et **Ramin Gurbanov**, président élu en décembre 2018, lors de la célébration du 15^e anniversaire de la CEPEJ (Strasbourg, 27 juin 2018)

Coopération juridique

■ Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a approuvé un projet de lignes directrices sur les preuves électroniques dans les procédures civiles et administratives, qui ont été soumises au Comité des Ministres pour adoption en 2019.

■ Une version révisée du manuel du Conseil de l'Europe « L'Administration et vous », dont la première édition date de 1996, a été publiée.

■ Un rapport sur le bilan des suites données par les États membres à la Recommandation CM/Rec(2009)11 du Comité des Ministres sur les principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées concernant l'incapacité a également été publié.

■ Le CDCJ a accepté de procéder à un examen préliminaire des protocoles et procédures utilisés par les États membres pour déterminer et résoudre les cas d'apatridie, en particulier d'enfants migrants.

Projets de coopération

■ Un soutien a été apporté aux autorités et institutions judiciaires nationales de six États membres (Arménie, Géorgie, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »¹⁵ et Ukraine), ainsi qu'au Bélarus et dans la République du Kazakhstan pour appuyer leurs réformes dans le secteur de la justice.

■ Au Kazakhstan, par exemple, un programme de quatre ans visant à améliorer la qualité et l'efficacité du système de justice a été achevé, en particulier dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale (ministère public, droits des victimes, médiation) et du contrôle des conditions de détention.

15. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

Indépendance et efficacité de la justice

■ Quarante-cinq États membres et deux États observateurs de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) ont reçu une analyse détaillée et comparative du fonctionnement de leurs systèmes judiciaires afin d'orienter leurs réformes en fonction du rapport publié par la CEPEJ et largement diffusé auprès des décideurs, des professionnels de la justice et du public. La CEPEJ a fourni à la Commission européenne des informations sur 26 États lui permettant de préparer son « Tableau de bord de la justice ». Des recommandations ont été formulées pour améliorer le système de collecte de données judiciaires en Andorre, au Monténégro et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

■ La première Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement a été adoptée pour orienter le débat en cours sur la vitesse et les développements informatiques massifs au sein du système judiciaire. Les tribunaux ont été dotés d'un nouveau Guide sur la communication des tribunaux et des autorités judiciaires de poursuite pénale avec le public et les médias. Les outils SATURN visant à renforcer l'efficacité de la gestion du temps judiciaire ont été mis à jour (Lignes directrices pour la gestion du temps judiciaire, Étude sur la durée des procédures judiciaires dans les États membres sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme). Une boîte à outils pour le développement de la médiation a été développée.



Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, visite un camp d'accueil de migrants en Bosnie-Herzégovine (Mostar, 26 juillet 2018)



Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, effectue une visite d'information en Espagne (Melilla, 20 mars 2018)

■ Les outils et la méthodologie de la CEPEJ ont été utilisés pour guider les réformes judiciaires, en particulier dans le cadre des programmes de coopération de la CEPEJ (en Albanie, en Lettonie, en Slovaquie, au Kosovo¹⁶, au Maroc, en Tunisie).

■ Des normes européennes sur la prévention de la corruption parmi les juges, ainsi que sur l'indépendance, la responsabilité et l'éthique des procureurs ont été élaborées à travers les avis du CCJE n° 21 (2018) et du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) n° 13 (2018). Le CCJE et le CCPE ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe visant à renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire. La situation du statut des juges en Pologne et au Monténégro a été évaluée, en particulier par le CCJE, et les amendements proposés à la Constitution de la Serbie concernant l'organisation du pouvoir judiciaire ont été examinés par le CCJE et le CCPE.

REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES MIGRATIONS ET LES RÉFUGIÉS

■ Le Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés a publié un rapport sur ses visites en Bulgarie et en Espagne, respectivement en avril et en septembre. Dans les deux rapports, il a évalué la situation des migrants et des réfugiés, et il a élaboré des recommandations concrètes sur la manière dont le Conseil de l'Europe peut offrir son assistance pour faire face aux défis identifiés.

16. Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

■ À la demande du ministre de l'Intérieur du Monténégro, le représentant spécial a fourni, en mai, un avis d'expert sur la loi relative aux étrangers. L'avis portait sur la conformité du projet de loi avec les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

■ Le représentant spécial a aussi renforcé la coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), en identifiant les domaines dans lesquels les financements de la CEB peuvent promouvoir les valeurs et les priorités stratégiques énoncées dans le Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe, ainsi que les recommandations formulées dans ses rapports Pays. Dans ce contexte, il a participé à la signature d'accords finançant un centre d'accueil et de transit à Ušivak (Bosnie-Herzégovine), l'offre de soins de santé à Melilla, et l'éducation et l'intégration des réfugiés à Nuremberg (Allemagne).

■ Le représentant spécial a contribué au développement d'un module de formation en ligne concernant les enfants migrants et réfugiés, dans le cadre du programme HELP. Ce module est le résultat d'une recommandation du représentant spécial relative à la nécessité d'une formation continue aux droits de l'homme pour les professionnels du droit concernant les questions d'asile. En novembre, le représentant spécial a lancé ce module de formation en Espagne.



Ouverture du Forum mondial de la démocratie
(Strasbourg, 19 novembre 2018)



Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe, remet
à **Teresa Omondi-Adeitan**,
directrice de la Fédération
des femmes juristes,
le prix de l'innovation
démocratique 2018 pour
l'initiative « Autoreprésentation
des femmes dans les
tribunaux kenyans »
(Strasbourg, 21 novembre 2018)

Démocratie

www.coe.int/democracy

BONNE GOUVERNANCE, ÉGALITÉ, DIGNITÉ HUMAINE

Bonne gouvernance

Le Comité des Ministres a adopté la recommandation révisée sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local (CM/Rec(2018)4) tandis que le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a achevé la révision de la Recommandation no R (98) 12 du Comité des Ministres sur le contrôle de l'action des collectivités locales et, faisant suite au rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie des droits de l'homme et de l'État de droit, le « Manuel des bonnes pratiques dans le domaine de l'éthique publique ». Le CDDG a également apporté un soutien à sept États membres dans leurs réformes gouvernementales au moyen de ses mécanismes d'examen par les pairs et du service de réponse rapide.

Le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale a soutenu les réformes de l'administration publique et de la décentralisation dans 25 États membres. Des résultats remarquables ont été obtenus également dans la mise en œuvre des 12 Principes de bonne gouvernance démocratique, contribuant à la fois à la promotion d'une vision commune de la bonne gouvernance en Europe et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Société civile

La promotion d'un environnement favorable pour les ONG et la participation active de la société civile au processus de décision continuent d'être les sujets prioritaires traités par la Division de la société civile. Ces priorités ont été renforcées par l'adoption de la Recommandation 2134 (2018) de l'Assemblée parlementaire sur les nouvelles restrictions des activités des ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe ainsi que la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe. À la fin



La chanteuse espagnole **Luz Casal** donne un concert lors de la session d'ouverture du Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 19 novembre 2018)

d'un programme joint de 30 mois « Dialogue avec la société civile en Azerbaïdjan », les autorités et les ONG bénéficient d'un manuel sur la participation civile et la bonne gouvernance. Au Bélarus, un projet de 12 mois a été réalisé pour l'amélioration du processus de consultation publique pour une nouvelle législation et des études systématiques d'impact. En Ukraine, un projet pilote sur la promotion de la participation civile dans le processus démocratique de décision à Kiev a été finalisé avec succès.

Assistance électorale

Les principales activités d'assistance électorale se sont concentrées en Bosnie-Herzégovine où le Conseil de l'Europe a soutenu la campagne de promotion de la participation des femmes ainsi qu'en République de Moldova avec une série d'activités de sensibilisation des électeurs. Une attention particulière a par ailleurs été donnée aux implications de l'intelligence artificielle dans le domaine des élections, notamment en ce qui concerne la manipulation de l'information en période électorale.



Signature par l'ambassadeur **Miroslav Papa**, Représentant permanent de la Croatie, de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 novembre 2018)

■ En Géorgie, l'accent a été mis sur l'amélioration de la parité des genres et sur la promotion des femmes électriques et candidates.

■ Enfin, à la suite de la visite d'étude de la Commission électorale centrale d'Ukraine nouvellement nommée au Conseil de l'Europe, un programme d'assistance dans les domaines de la sensibilisation des électeurs et de la participation des personnes déplacées a été élaboré en vue des élections présidentielle du mois de mars 2019 et législative du mois d'octobre 2019.

Forum mondial de la démocratie

■ Lors de la 7^e édition du Forum mondial de la démocratie (19-21 novembre), près de 2000 participants (plus de 400 participants des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe) ont débattu sur le thème « Femmes-hommes : même combat? », allant de l'égalité des sexes et de la violence sexiste à la dimension multilatérale des droits des femmes. De hautes personnalités (notamment la ministre espagnole de la Justice, Dolores Delgado, la secrétaire d'État française chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa, et les ministres des Affaires étrangères d'Arménie, de Croatie et de Finlande) se sont exprimées; des initiatives locales ont été présentées dans 13 laboratoires; 8 tables rondes thématiques ont été organisées; une séance de *storytelling* et des manifestations artistiques ont contribué à illustrer le thème. Les conclusions alimenteront les travaux futurs du Conseil de l'Europe et des partenaires du forum, et une série d'articles et de vidéos publiés par le partenaire média Open Democracy assureront la visibilité en 2019.

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Accord partiel

■ La CEB a approuvé 45 projets, pour un montant total de 3,9 milliards d'euros. Vingt-cinq de ces projets (1,66 milliard d'euros) sont en faveur de pays du groupe cible en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. En 2018, 21,8 % du volume des projets approuvés a été directement ou indirectement en faveur des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. Ces projets sont aussi axés sur les logements sociaux pour les populations vulnérables, y compris les migrants, les réfugiés et leurs familles, les personnes handicapées ou âgées, et également sur la construction ou la rénovation d'écoles et de centres de soins, le maintien des emplois et la limitation de l'impact du changement climatique.

■ Le Fonds pour les migrants et les réfugiés de la CEB a continué à soutenir ses États membres dans leurs efforts pour garantir aux migrants et réfugiés qui arrivent sur leurs territoires l'accès aux droits fondamentaux, tels un abri, de la nourriture, une assistance médicale, ainsi que leur sécurité personnelle. À la fin de l'année 2018, les donateurs ont contribué à hauteur de 28,4 millions d'euros au fonds. La banque a approuvé 19 projets pour un total de 22,4 millions d'euros dans neuf pays, en particulier le long de la route dite des Balkans.

■ La CEB a poursuivi son rôle actif dans le Programme régional de logement, qui vise à apporter des solutions de logement durables en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie.

■ La CEB continue à fournir une assistance technique pour la préparation de projets à fort impact social, par le biais des fonds fiduciaires tels que le Compte slovaque pour la croissance inclusive, le Compte fiduciaire norvégien, le Compte espagnol pour la cohésion sociale et le Fond italien pour les projets innovants.



Le GRETA, Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (Strasbourg, 10 juillet 2018)

Égalité entre les femmes et les hommes

La nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 promeut une approche holistique et intégrée pour parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes. Des projets de coopération ciblés du Conseil de l'Europe ont couvert un large éventail de pays, y compris ceux du Partenariat oriental, du sud de la Méditerranée ainsi que la Bulgarie, de la République tchèque, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Lituanie et de la République tchèque. Le cours HELP sur la violence contre les femmes et la violence domestique est actuellement disponible en neuf langues. Des adaptations nationales ont été lancées dans six pays.

Traite des êtres humains

En 2018, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a effectué 11 visites d'évaluation de pays : neuf dans le cadre du deuxième cycle d'évaluations de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) (en Allemagne, en Andorre, en Finlande, en Hongrie, en Islande, en Italie, en Lituanie, à Saint-Marin et en Suisse), une dans le cadre du premier cycle d'évaluation (en Turquie) et une visite combinée des premier et deuxième cycles au Liechtenstein. Le 7^e rapport général du GRETA a été consacré à la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail. Le GRETA a lancé le troisième cycle d'évaluation de la convention axé sur le thème « Accès à la justice et recours effectifs pour les victimes de la traite des êtres humains ». Des projets de coopération en lien avec les recommandations du GRETA ont été réalisés dans plusieurs États membres.

Violence à l'égard des femmes

Cinq autres États membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention d'Istanbul, ce qui porte à 33 le nombre d'États parties. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a accompli son évaluation concernant le Monténégro, le Portugal, la Turquie et la Suède sur la base des rapports soumis à la fois par les autorités des États concernés et par la société civile, sur la base des dialogues étatiques avec les représentants des gouvernements et des visites dans les pays. Les quatre rapports ont été adoptés et publiés et seront examinés par le Comité des Parties à la convention en 2019. Le GREVIO a également lancé la procédure d'évaluation concernant la Finlande et la France. Les constatations préliminaires et les difficultés auxquelles sont confrontés les États parties dans leurs efforts pour appliquer la Convention d'Istanbul comprennent, entre autres : les lacunes de la législation, le manque de services (y compris le nombre insuffisant de foyers d'accueil, le fonctionnement irrégulier ou inefficace des lignes téléphoniques et des services pour les enfants témoins de violence), le manque de financement, le manque de mécanismes pour assurer la coordination entre les parties prenantes concernées, le manque de documents politiques ainsi que des mesures et lois neutres en matière de genre, l'absence de données et de statistiques fiables fondées sur le genre ainsi que des insuffisances dans le soutien et la protection des victimes pendant les procédures judiciaires.

ANTIDISCRIMINATION

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

L'ECRI a publié huit rapports et huit conclusions sur la mise en œuvre de recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire et a organisé sept visites. L'ECRI a aussi publié ses normes révisées pour l'établissement et le fonctionnement des organismes de promotion de l'égalité.

Minorités et langues régionales ou minoritaires

■ L'année 2018 a été marquée notamment par la conférence organisée en juin et intitulée « Minorités et langues minoritaires dans une Europe en mutation », célébrant le 20^e anniversaire de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, sous les auspices de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La conférence a servi à amorcer les discussions sur les réformes des deux instruments, qui sont en cours, tout en réaffirmant leur pertinence.

■ En 2018, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a adopté six avis et a effectué sept visites. Le Comité des Ministres a adopté huit résolutions dans le cadre du suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

■ S'agissant de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, six rapports d'évaluation du comité d'experts et cinq recommandations du Comité des Ministres ont été adoptés. Le 28 novembre, le Comité des Ministres a adopté une réforme visant à renforcer le mécanisme de suivi de la charte, qui prendra effet le 1^{er} juillet 2019.

Inclusion

■ Une série de projets bilatéraux et régionaux ont été menés afin de renforcer les cadres juridiques, les politiques et les pratiques institutionnelles des États membres en matière de lutte contre la discrimination et la protection des minorités, et d'égalité pour les personnes LGBTI. Parmi les principales réalisations, on peut citer l'adoption en Serbie d'une nouvelle loi sur les conseils nationaux des minorités nationales et l'assistance à la mise en place en Ukraine d'un nouveau cadre pour la participation des minorités nationales à l'élaboration des politiques. Une nouvelle législation sur la reconnaissance juridique du genre fondée sur l'autodétermination a été adoptée au Portugal et au Luxembourg, et des plans d'action LGBT ont été mis en œuvre au Portugal et en Albanie. À la suite du Mouvement contre le discours de haine, un recueil de ressources en ligne a été lancé et un appel à une action future décrivant les principales mesures à prendre par les autorités publiques et la société civile pour prévenir et combattre les discours de haine a été publié. Un nouveau programme de quatre ans a été lancé en Géorgie pour favoriser une approche globale de la lutte contre la discrimination, y compris contre les crimes de haine.

■ Le réseau des Cités interculturelles a inclus l'intersectionnalité dans son approche politique et approfondi sa composante « droits de l'homme ». La croissance exponentielle du réseau cette année (plus de 130 membres) a diffusé sur les cinq continents l'approche de l'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe comme un moyen efficace de renforcer la cohésion communautaire et de promouvoir l'égalité dans des sociétés diverses. La valeur de cette approche est progressivement reconnue par les autorités régionales et nationales.

Roms et Gens du voyage

■ La mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'inclusion des Roms¹⁷ et des Gens du voyage (2016-2019) s'est poursuivie.

■ Les préjugés, les stéréotypes, la discrimination et la violence (« antitsiganisme ») envers les Roms et les Gens du voyage ont été abordés notamment par la promotion de la recommandation du Comité des Ministres sur un meilleur accès à la justice pour les Roms et les Gens du voyage en Europe (CM/Rec(2017)10), par la signature et la mise en œuvre de la deuxième phase du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe JUSTROM2.

■ La 6^e Conférence internationale des femmes issues des communautés roms (2017) a été suivie par l'organisation de formation de femmes roms potentiellement candidates aux élections locales, nationales ou européennes.

17. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes (note de bas de page explicative ne constituant pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage).



Cérémonie de remise du prix Raoul Wallenberg. Discours de Dorde Jovanovic, directeur du Centre européen pour les droits des Roms (ERRC, Budapest), en présence de **Thorbjørn Jagland,** Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 17 janvier 2018)

■ Des solutions novatrices aux problèmes d'inclusion des Roms aux niveaux local et régional ont été développées et promues au travers de programmes conjoints de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, tels que ROMED, ROMACT et ROMACTED.

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

■ Lors de leur 15^e conférence (Tbilissi, Géorgie, 16 octobre), les ministres responsables du sport des États membres du Conseil de l'Europe ont adopté une résolution sur la protection des droits de l'homme dans le sport et une résolution sur la lutte contre la corruption dans le sport. L'APES a joué un rôle prépondérant dans le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) et a également élaboré une recommandation sur la bonne gouvernance dans le sport, adoptée par le Comité des Ministres en décembre. En avril, l'APES a organisé le lancement de l'initiative Start to Talk¹⁸ (Briser le silence), destinée à lutter contre la violence et le harcèlement sexuels dans le sport. Les campagnes Start to Talk lancées en Espagne, en Norvège, au Portugal et aux Pays-Bas impliquent une large mobilisation des autorités publiques et du mouvement sportif.

18. Start to talk (Briser le silence) est une initiative créée dans le sillage des deux projets joints «Pro Safe Sport» et «Pro Safe Sport+». C'est un appel à l'action lancé aux pouvoirs publics et au mouvement sportif afin qu'ils prennent les mesures de prévention et de protection nécessaires pour mettre fin aux abus sexuels sur les enfants. En répondant à cet appel, les gouvernements, clubs, associations et fédérations sportives, ainsi que les sportifs et les entraîneurs, s'engagent à prendre des mesures concrètes pour prévenir les abus et y répondre. Le but de Start to talk est d'amener les adultes à parler et à prêter leur voix aux enfants.

Droits de l'enfant

■ Le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) a adopté des principes directeurs et lignes directrices pour une tutelle effective des enfants non accompagnés et séparés dans le cadre de la migration. Un manuel a été publié pour les professionnels de terrain s'agissant de la communication d'informations adaptées aux enfants en situation de migration.

■ Les normes en matière de droits de l'homme dans l'environnement digital ont été renforcées par l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2018)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique, disponible en plusieurs langues.

■ Le Comité de Lanzarote a continué son étude de la situation dans chacun des États parties dans le contexte de son deuxième cycle de suivi, consacré plus particulièrement au cadre législatif de protection des enfants à l'égard de l'exploitation criminelle de contenus sexuels générés par l'enfant lui-même (en particulier les images et vidéos sexuellement explicites). Le Comité de Lanzarote a également mis au point et expérimenté une procédure pour inclure les enfants dans son travail de suivi. La Journée européenne pour la protection des enfants à l'égard de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels (le 18 novembre) a mobilisé de nombreux États membres du Conseil de l'Europe autour du lancement de l'initiative Start to talk protégeant les enfants de l'exploitation et des abus sexuels dans le milieu sportif.



Cérémonie de pose de la première pierre du site secondaire de la Direction européenne du médicament (EDQM). Snežana Samardžić-Marković, directrice générale de la démocratie au Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Jean-Luc Bohl, président de Metz Métropole, et Susanne Keitel, directrice de l'EDQM (Ars-Laquenexy, 11 juin 2018)

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (EDQM)

La Commission européenne de Pharmacopée a adopté 49 textes nouvellement établis et 293 textes révisés (monographies et chapitres généraux) pour publication dans la *Pharmacopée européenne*, intégrant les évolutions technologiques et scientifiques. La commission a, de plus, poursuivi ses efforts dans le domaine des 3R (remplacement, réduction et raffinement de l'utilisation des animaux à des fins expérimentales). C'est ce dont témoigne l'adoption d'une version révisée du chapitre général «Toxine coquelucheuse résiduelle (2.6.33)», dans laquelle l'essai de sensibilisation à l'histamine sur souris a été remplacé par un dosage standardisé fondé sur l'effet d'agrégation des cellules CHO pour détecter la présence de toxine coquelucheuse résiduelle (d'après les résultats de deux études collaboratives menées sous l'égide de l'EDQM). Il s'agit d'une nouvelle étape majeure dans l'application du principe des 3R après la suppression totale de l'essai de toxicité anormale de la Pharmacopée européenne en 2017. La commission a, par ailleurs, adopté 397 étalons de référence (ER) établis par le laboratoire de l'EDQM (105 nouveaux ER et 292 lots de remplacement d'ER existants).

En ce qui concerne la procédure de certification par rapport aux monographies de la Pharmacopée européenne (CEP), les activités d'évaluation et d'inspection se sont déroulées sans incident et plusieurs documents d'orientation ont été révisés, ce qui justifiera une refonte des procédures de travail en 2019. L'EDQM s'est, en outre, continuellement efforcée de renforcer ses liens avec les autorités compétentes et a travaillé à accroître la reconnaissance des CEP dans tous les pays du monde. Un problème de qualité, touchant

des substances actives largement utilisées dans les médicaments contre l'hypertension, a été déploré dans le monde entier. L'EDQM, en étroite collaboration avec les autorités compétentes concernées, a pris les mesures qui s'imposaient.

Le laboratoire officiel de contrôle des médicaments (OMCL) de la République de Moldova a rejoint le réseau des OMCL en tant que membre de plein droit. Des mesures ont été déployées pour aider le réseau des OMCL chargés de contrôler les vaccins et les médicaments dérivés du sang dans l'UE à surmonter les difficultés liées au Brexit ; le risque de pénurie de ces produits due au Brexit s'en trouve donc limité¹⁹.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime) (STCE n° 211) a été promue au cours d'un atelier pour les pharmaciens inspecteurs et lors de réunions avec d'autres organisations internationales concernées.

Dans le domaine du suivi pharmaceutique, le Comité des Ministres a adopté la Résolution CM/Res(2018)1 sur la classification des médicaments relativement à leurs conditions de délivrance. Faisant suite à la décision du Comité des Ministres, deux nouveaux comités directeurs ont été établis dans le domaine de la santé des consommateurs : le Comité sur les cosmétiques et la santé du consommateur (CD-P-COS) et le Comité sur les matériaux et objets pour contact alimentaire (CD-P-MCA), qui remplacent et poursuivent plus efficacement les travaux de l'ancien Comité de protection de la santé des consommateurs (CD-P-SC).

19. Les activités du réseau OMCL sont cofinancées par l'UE.

■ Dans le domaine de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, la 8^e édition du *Guide sur la qualité et la sécurité des organes destinés à la transplantation* et la brochure sur le don d'ovocytes²⁰, à destination du grand public, ont été publiées. Le document de position du CD-P-TO sur le concept d'échange de reins à l'échelle mondiale a été adopté et suivi d'une déclaration de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire.

■ L'adoption, à titre de document de portée mondiale, des lignes directrices de bonnes pratiques pour les établissements de transfusion sanguine (publiées en 2017 dans la 19^e édition du *Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins*) est actuellement à l'étude. Les travaux sur l'amélioration des systèmes de management de la qualité dans les établissements de transfusion sanguine des États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ont continué grâce à des programmes d'audit et d'évaluation externe de la qualité²¹.

■ Les audits menés à l'EDQM par les organismes de certification et d'accréditation officiels se sont déroulés avec succès. Le champ d'application de l'accréditation ISO/CEI 17025 de l'EDQM a été étendu à la spectroscopie de résonance magnétique nucléaire et à la spectroscopie de résonance magnétique nucléaire quantitative, et celui de sa certification ISO 9001 à l'établissement, à la fabrication, au stockage, à la distribution et à la surveillance des ER de la Pharmacopée européenne.

PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

Plateforme pour la protection des journalistes

■ En 2018, la plateforme a reçu 140 alertes concernant 32 États membres du Conseil de l'Europe, dont 40 % avaient été traitées ou résolues avant la fin de l'année. En janvier, les organisations partenaires de la plateforme ont publié le premier rapport annuel sur la liberté des médias en Europe, signalant une augmentation des menaces à la sécurité des journalistes. Les incidents les plus graves, classés au niveau 1, représentaient 40 % de tous les cas en 2018. Au moins deux journalistes ont été tués en 2018 en raison de leur profession, tandis que 17 cas de meurtre sont restés impunis. Le 2 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de l'impunité des crimes contre les journalistes, une page internet spécifique a été créée afin de mettre ces cas en exergue.

20. *Guide to the Quality and Safety of Organs for Transplantation and "Donation of oocytes, a guide for women to support informed decisions"*, respectivement (en anglais uniquement).

21. Les activités concernant les systèmes de management de la qualité dans le domaine du sang sont cofinancées par l'UE.



« Est-ce fini ? », conférence d'évaluation de la campagne de jeunesse « Mouvement contre le discours de haine » (Strasbourg, 12 avril 2018)

Éducation

■ Le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie a été lancé lors d'une conférence de la présidence danoise en avril. La campagne « S'exprimer en toute liberté, apprendre en toute sécurité – des écoles démocratiques pour tous », qui a été lancée en novembre et est menée en étroite coopération avec le Centre européen Wergeland, promouvra ce cadre.

■ Le Passeport européen de qualifications pour les réfugiés évalue les qualifications des réfugiés même lorsqu'elles ne peuvent être entièrement documentées. Il contribue à la mise en œuvre de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de reconnaissance de Lisbonne) (STE n° 165) et de sa Recommandation sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés au titre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne). Neuf pays participent à la phase actuelle du projet ; 287 demandes ont été évaluées et 221 passeports ont été délivrés. Le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe a aussi mis au point une boîte à outils pour favoriser l'accompagnement linguistique des réfugiés adultes.

■ Le Service de l'éducation contribue à l'Objectif de développement durable 4 de l'UNESCO et a accueilli la Consultation régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord.

■ Douze programmes de développement des compétences, financés de l'extérieur, aident les pays à promouvoir une culture démocratique et inclusive et à mettre en place des mesures contre la corruption dans l'éducation.

■ Le Centre européen pour les langues vivantes promeut l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues et aide les membres de cet accord partiel à mettre en œuvre des politiques linguistiques efficaces. Son programme 2016-2019 place les langues au cœur de l'apprentissage.

■ Les écoles d'études politiques ont été intégrées au Service de l'éducation en 2018.

Jeunesse

■ Plusieurs milliers de jeunes ont participé aux formations et aux autres activités organisées dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest, ou avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse.

■ Les politiques et le travail de jeunesse fondés sur les droits se sont concentrés sur l'éducation aux droits de l'homme, l'accès aux droits sociaux pour les jeunes issus de milieux défavorisés, et la liberté d'association et de participation. Bien que la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine ait pris fin au niveau européen, les partenaires continuent à œuvrer pour les droits de l'homme en ligne et à lutter contre toute forme de discrimination. L'antitsiganisme et la participation des jeunes roms ont été abordés dans le cadre du plan d'action pour la jeunesse rom. Le Camp des jeunes pour la paix et des activités de coopération euro-arabe ont renforcé le rôle des jeunes dans le dialogue interculturel et la consolidation de la paix. Divers projets de travail de jeunesse ont favorisé l'inclusion sociale des jeunes réfugiés.

■ Un nouveau projet de recommandation du Comité des Ministres sur le soutien aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte a été préparé. La République tchèque, Chypre, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »²² et l'Ukraine ont continué à bénéficier de mesures adaptées de soutien à leurs politiques de la jeunesse.

Patrimoine, culture

■ Le Conseil de l'Europe a lancé un nouveau projet conjoint avec l'Union européenne : « La voie de Faro : une participation accrue dans le patrimoine culturel ».

■ Les Journées européennes du paysage ont occupé un rôle de premier plan dans la célébration de l'Année européenne du patrimoine culturel, dans chacun des 50 États européens. Plus de 70 000 événements ont été organisés et célébrés sous la devise commune « Année européenne du patrimoine culturel : l'art du partage ». Trois nouvelles activités ont été réalisées : les Récits sur le patrimoine européen ; la Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine ; le financement transfrontalier d'événements conjoints.

22. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

■ Le secteur de la culture a souligné le rôle clé des arts et de la culture dans la création de l'intelligence sociale dans le débat actuel sur l'IA pour accompagner les nouvelles habitudes de vie, caractérisées par une interaction croissante entre l'homme et les machines. Il a également produit la Recommandation CM/Rec(2018)10 sur la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'*émancipation*, afin d'encourager les compétences numérique et démocratique et l'esprit créatif des citoyens.

Convention européenne du paysage

■ « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » a été constituée et la Recommandation CM/Rec(2018)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention : création de fonds publics pour le paysage a été adoptée. L'ouvrage *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable* a été publié. La Journée internationale du paysage a été célébrée sur le thème « Paysage et éducation ».

Convention de Berne

■ Dans le cadre de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, STE n° 104) ont été adoptées trois recommandations spécifiques à des pays, en ciblant l'Albanie, la Bulgarie et le Monténégro. Les obligations des Parties ont été suivies à travers le système des dossiers, y inclus l'enregistrement de sept nouvelles plaintes d'ONG. Deux problématiques majeures de la biodiversité liées à la conservation des grands carnivores et des populations d'esturgeons européens ont été abordées. Le réseau Émeraude de sites de protection de la nature lié à la Convention de Berne a initié un travail sur la désignation nationale des sites Émeraude et sur les objectifs de leur gestion.

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (Accord partiel EUR-OPA)

■ L'accord a contribué, conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR) et l'UE, à l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (Rome, 21-23 novembre), notamment dans le domaine des groupes vulnérables, de la protection du patrimoine culturel et de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. La République slovaque a adhéré à l'accord en 2018.

Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels

■ L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels compte trois nouveaux États parties, ce qui porte leur nombre à 32; il comprend maintenant 33 Itinéraires culturels certifiés.

Accord partiel élargi Eurimages

■ Eurimages a soutenu 78 coproductions européennes pour un montant total de 19,9 millions d'euros. De nombreuses coproductions soutenues par Eurimages ont figuré aux palmarès de grands festivals de films internationaux dont des récompenses prestigieuses comme l'Ours d'or de la Berlinale à Berlin, Allemagne) pour *Touch me not* d'Adina Pintilie et l'Ours de cristal du meilleur Film pour *Fortuna* de Germinal Roaux. Vingt films soutenus par le fonds ont été nommés à Cannes (France) où *Lazzaro Felice* (*Heureux comme Lazzaro*) d'Alice Rohrwacher a obtenu le prix du meilleur scénario, *Cold War* de Pawel Pawlikowski celui du meilleur réalisateur et *Gräns* (*Frontière*) d'Ali Abbasi le prix de la sélection « Un certain regard ». La coproduction *I Do Not Care If We Go Down in History as Barbarians* de Radu Jude a été récompensée par le Globe de cristal au Festival international du film de Karlovy Vary (République tchèque) et le film *Woman at War* de Benedikt Erlingsson a remporté le grand prix du public à Séville (Espagne), le prix Lux du Parlement européen et le très prestigieux Nordic Council Film Prize. *Cold War*, de Pawel Pawlikowski, a triomphé aux European Film Awards où il a remporté les prix des meilleurs film, réalisateur, scénariste, monteur et actrice.

■ Une évaluation des activités et fonctionnement du fonds a été menée par Ernst & Young France dont la synthèse est disponible en ligne. Les recommandations et constats de cette étude seront examinés en profondeur dans le but d'améliorer la performance interne et externe du fonds.

Centre Nord-Sud (Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales)

■ La Conférence sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile dans la région de l'Euromed, les 3 et 4 octobre à Athènes (Grèce), a été l'occasion de présenter les bonnes pratiques dans ce domaine et de partager des informations et des expériences.



NORD-SUD et LES FILLES DE L'ÉTRANGER présentent
une production BANQUINO FILM
en coproduction avec NORDSUD PRODUCTIONS pour AGOSTOP et LES FILLES DE L'ÉTRANGER



Le film *Touch me not* d'Adina Pintilie, soutenu par le fonds Eurimages, a reçu le prestigieux Ours d'or de la Berlinale 2018

■ Le Centre Nord-Sud a continué sa promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale en Europe, en particulier dans les pays des Balkans, les pays Baltes, de l'Europe du Sud-Est et de la Méditerranée et de Visegrad. La Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale s'est déroulée du 19 au 25 novembre, sous le thème « Le monde change, et nous? ». Il était axé sur les modes de vie durables, se rapportant directement aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies.

■ Kristiina Kumpula, secrétaire générale de la Croix-Rouge finlandaise, et Abbas Gullet, vice-président de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont reçu le prix Nord-Sud 2018. La 24^e édition du Forum de Lisbonne a exploré les possibilités de renforcer l'engagement des jeunes dans les processus décisionnels pour assurer la paix et la démocratie dans l'espace de l'Euro-Méditerranée.



Lancement du partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021 –
Marianne Mikko, chef de la délégation de l'Estonie auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
Khemaies Jhinaoui, ministre des Affaires étrangères de la République tunisienne,
Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et
Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 9 octobre 2018)

Actions sur le terrain et mobilisation des ressources

ÉTATS MEMBRES

Le Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC) en **Roumanie** a mis en œuvre quelque 220 activités d'assistance technique dans toutes les régions du monde, portant notamment sur l'amélioration de la législation relative à la cybercriminalité et les garanties de l'État de droit, la formation des magistrats et des autorités de justice pénale ainsi que sur le renforcement de la coopération public/privé et de la coopération internationale. Le nombre d'États parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité est passé à 62 avec l'adhésion en 2018 de l'Argentine, du Cap-Vert, du Costa Rica, du Ghana, du Maroc, du Paraguay et des Philippines. Le nombre d'États parties au Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques a également augmenté, s'établissant à 31 États.

Europe orientale

En **République de Moldova**, le Conseil de l'Europe a lancé un nouveau projet de réforme de la justice pénale qui prévoit le renforcement des capacités des services pénitentiaires et de probation. Les capacités du Conseil pour l'égalité et du bureau du médiateur à mettre en œuvre efficacement des stratégies de sensibilisation et de communication ont été consolidées. D'autres actions visaient à accroître le professionnalisme du radiodiffuseur public, à élaborer un nouveau code audiovisuel et à renforcer les capacités des services répressifs en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et de prévention de ces phénomènes.

En **Fédération de Russie**, les activités se sont poursuivies dans le domaine des droits de l'homme dans le sport, de la lutte contre la corruption et du renforcement des capacités des professionnels du droit pour combattre la violence domestique et la traite des êtres humains.

En **Ukraine**, l'assistance à la réforme de la décentralisation et le soutien au radiodiffuseur public récemment établi figuraient au nombre des activités mises en œuvre. L'évaluation de la structure organisationnelle du parquet général comprenant une analyse de l'élaboration des politiques, de la gestion, du cadre institutionnel et des processus administratifs a été lancée. D'autres actions ont également été menées, notamment celles visant à protéger les droits des personnes déplacées et des minorités, à faire progresser la réforme électorale, à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, à améliorer l'application des normes relatives aux droits de l'homme, à soutenir la réforme du système pénitentiaire et de la justice, et à lutter contre la corruption.

Caucase du Sud

En **Arménie**, d'importantes mesures ont été prises pour poursuivre la réforme des services de santé en milieu carcéral et du système de justice pénale; les réformes judiciaires ont progressé et les capacités du bureau du défenseur des droits de l'homme ont été renforcées. Parmi les autres réalisations importantes, on peut citer l'amélioration des compétences des agents des services répressifs et des magistrats pour faire face à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique, ainsi que pour promouvoir la prévention, la détection, l'orientation et le traitement des cas de violations des droits de l'homme au sein des forces armées.

En **Azerbaïdjan**, le Conseil de l'Europe a fourni une assistance technique à l'appareil judiciaire, aux services répressifs, au parlement, ainsi qu'aux professionnels des médias, et a soutenu les modifications du cadre juridique et les travaux normatifs concernant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et l'égalité entre les femmes et les hommes. Un nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan 2018-2021 a été élaboré au cours du premier semestre de l'année et approuvé par le Comité des Ministres en octobre.

Dépôt de l'instrument d'adhésion à la Convention sur la cybercriminalité par **Khalid Afkir**, Consul général du royaume du Maroc, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 juin 2018)

■ Le Conseil de l'Europe a continué d'appuyer la réforme de la justice en **Géorgie**, notamment le renforcement de l'indépendance de la Cour constitutionnelle. Les travaux liés à l'amélioration des soins de santé générale et mentale dans le système pénitentiaire, au renforcement des mécanismes parlementaires pour le contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et à une plus grande transparence du processus électoral se sont poursuivis. Des actions ont été menées dans d'autres domaines dont celui visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et à lutter contre la discrimination, les infractions motivées par la haine et les propos haineux.

Europe du Sud-Est et Turquie

■ Le Conseil de l'Europe a continué de soutenir la réforme de la justice en **Albanie**, grâce entre autres à l'application des outils et de la méthodologie de la CEPEJ. Une aide a aussi été apportée aux réformes électorales et pénitentiaires, à celle de l'avocat d'État ainsi qu'à la lutte contre la discrimination, y compris à l'égard des personnes LGBTI. La loi sur la déclaration et la vérification du patrimoine, le nouveau Code de conduite des parlementaires et le Code de déontologie des journalistes ont été révisés et améliorés. Des formations professionnelles pertinentes ont été dispensées aux membres des autorités chargées de surveiller le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'au corps des hauts dirigeants de l'administration publique centrale et locale.

■ En **Bosnie-Herzégovine**, dans le cadre de son Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021, le Conseil de l'Europe a contribué à la mise en œuvre du programme de réforme pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2018, et en particulier des stratégies sectorielles liées aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit. Ces mesures visent notamment à renforcer l'institution du médiateur pour les droits de l'homme, à lutter contre la discrimination et la ségrégation ethnique en milieu scolaire, et à améliorer la protection des minorités nationales, l'intégration des Roms²³, la liberté d'expression et la réforme des médias et du secteur pénitentiaire.

23. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes (note de bas de page explicative ne constituant pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage).



Conférence Octopus 2018 – Atelier « Futures : Artificial intelligence and cybercrime » (Strasbourg, 13 juillet 2018)

■ Le Conseil de l'Europe a aidé les autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »²⁴ à créer un mécanisme de supervision externe et indépendant chargé de contrôler le travail de la police. L'Organisation a également poursuivi sa coopération dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique et la traite des êtres humains, de la réforme pénitentiaire, de la liberté d'expression et des médias, et de l'harmonisation des pratiques judiciaires nationales.

■ Au **Monténégro**, l'action du Conseil de l'Europe est restée axée sur les droits de l'homme et la protection des groupes vulnérables, la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, la responsabilité et l'indépendance du pouvoir judiciaire, et l'éducation et la lutte contre la criminalité économique.

■ En **Serbie**, le Conseil de l'Europe a poursuivi son soutien au processus de réforme constitutionnelle, ainsi qu'en faveur de la liberté des médias, de l'éducation inclusive, de l'intégrité dans l'enseignement supérieur et de la protection des minorités nationales. Il a par ailleurs continué d'appuyer la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique et a signé un nouvel engagement financier triennal en vue de contribuer à la gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales.

24. À partir du 12 février 2019, le nom officiel de cet État a été changé en Macédoine du Nord.

■ L'action de soutien aux mécanismes de recours individuel auprès de la Cour constitutionnelle de **Turquie** s'est poursuivie et a même gagné en intensité. Des projets de renforcement des capacités des barreaux et des avocats, ainsi que de la culture de la démocratie dans l'éducation, ont été lancés en 2018. D'autres initiatives ont porté entre autres sur l'amélioration de l'efficacité des enquêtes sur des allégations de mauvais traitements, sur la lutte contre l'impunité et sur la protection des droits des réfugiés et des migrants.

ÉTATS NON MEMBRES

■ En 2018, la coopération avec le **Bélarus**²⁵ était principalement axée sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la réforme de la justice, les droits de l'homme en biomédecine, la gouvernance locale et la formation aux droits de l'homme des professionnels du droit. Les travaux avec les autorités nationales se sont poursuivis en vue de l'établissement d'un moratoire sur la peine de mort et de son abolition ultérieure.

■ Au **Kosovo**²⁶, des projets ont continué d'être menés dans le domaine de l'efficacité de la justice, de la lutte contre la criminalité économique et la discrimination, de l'éducation, et notamment en matière d'intégrité dans l'enseignement supérieur et d'accès à l'apprentissage des langues, ainsi que dans le domaine de la liberté d'expression et des médias ou de la protection des droits des personnes privées de liberté. Certaines institutions, comme le médiateur, le mécanisme national de prévention et le Service d'inspection de la police, ont également bénéficié d'un soutien.

Voisinage méridional

■ Le Conseil de l'Europe a poursuivi la mise en œuvre d'un programme d'activités sur mesure, axé en particulier sur les normes en matière de prévention de la torture et la lutte contre la corruption. L'adoption du nouveau partenariat de voisinage avec la **Tunisie** pour 2018-2021 témoigne de l'engagement politique et institutionnel. Deux importants programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont fait l'objet d'un contrat en décembre. Ajoutés à toutes les autres contributions volontaires engagées vers la fin de l'année, ils laissent présager un changement radical dans la capacité opérationnelle et les activités de programme en 2019.

25. Le Bélarus participe aux activités mises en œuvre dans le cadre du Partenariat UE/CdE pour une bonne gouvernance et d'autres donateurs versent aussi des contributions volontaires en faveur de la coopération avec le Bélarus.

26. Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



Visite de haut niveau du procureur général de l'Ukraine Yuriy Lutsenko (Strasbourg, 17 décembre 2018)



Cérémonie de lancement du programme « Programme Sud III – Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Strasbourg, 18 septembre 2018)

■ Au **Maroc**, l'adoption en 2018 du nouveau Partenariat de voisinage pour la période 2018-2021 a ouvert la voie à une coopération plus poussée et à un soutien constant à ce pays, par exemple dans le domaine de la réforme judiciaire, de la corruption ou de l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ La coopération avec la **Palestine**²⁷ s'est poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre des Priorités de coopération de voisinage.

■ Avec la participation de pays du sud de la Méditerranée, dont la **Jordanie**, des activités de coopération ont été mises en œuvre au niveau régional au titre du programme conjoint entre l'UE et le Conseil de l'Europe intitulé « Programme Sud III ».

Asie centrale

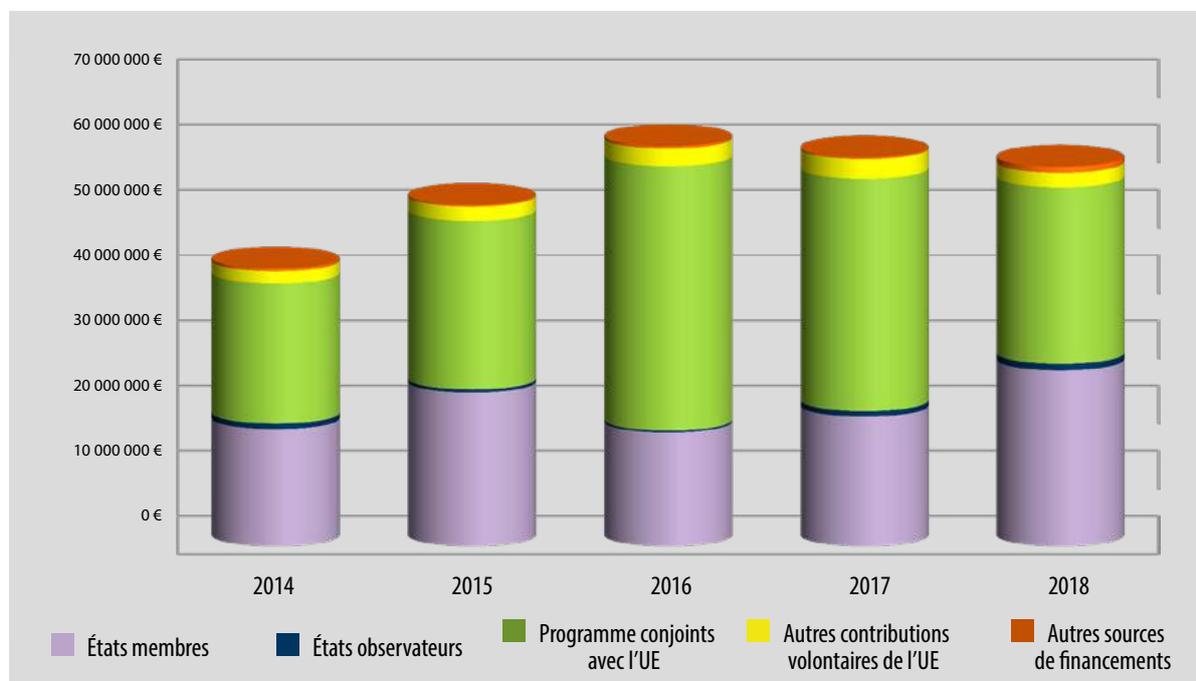
■ La coopération avec le Kazakhstan et le Kirghizistan a continué dans le cadre des Priorités de coopération de voisinage. Au **Kazakhstan**, le document relatif aux priorités est arrivé à échéance en juillet et un nouveau document stratégique est en cours d'élaboration. Le Conseil de l'Europe a finalisé un projet d'assistance aux autorités kazakhes pour la réforme du système de justice pénale²⁸. Au **Kirghizistan**, la coopération a essentiellement porté sur la lutte contre la corruption et la réforme électorale.

27. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

28. Le programme conjoint Conseil de l'Europe-UE « Soutien aux autorités kazakhes dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système judiciaire kazakh », juillet 2014-juillet 2018, d'un budget de 2 000 000 d'euros.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

Recettes extrabudgétaires pour 2018 (en euros)



2018 comparé à 2017

- ▶ Le total des recettes a **diminué de 2,4 %** passant à environ **58,1 millions d'euros** (59,5 millions en 2017; 61,2 millions en 2016; 52,3 millions en 2015; 42,5 millions en 2014; 39,3 millions en 2013).
- ▶ Les contributions volontaires des **États membres²⁹ ont augmenté de 36 % à 27 millions d'euros** (2017 a enregistré une hausse de 14 %).
- ▶ **44 des 47 États membres ont versé des contributions en 2018** (35 en 2017). Il s'agit d'un niveau record. Les dix plus importants donateurs ont apporté 81 % du total des recettes émanant des États membres (80 % en 2017).
- ▶ **La Norvège, la Suède, le Danemark, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Autriche** comptent parmi les États membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement 8,6 millions, 3,2 millions, 2,3 millions, 2,1 millions, 1,4 million, 1,2 million et 1 million. Le Fonds fiduciaire pour les droits de

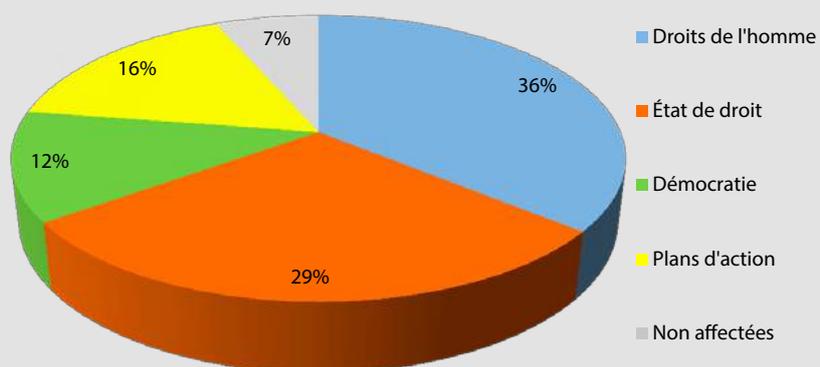
l'homme³⁰ a, quant à lui, versé une contribution de 1,2 million.

- ▶ Les recettes pour les programmes conjoints **Conseil de l'Europe-Union européenne ont diminué de 24 % à 27 millions** (35,6 millions en 2017) et ont constitué 47 % du total des recettes extrabudgétaires.
- ▶ L'Union européenne a également alloué un certain nombre de contributions volontaires en dehors des programmes conjoints pour un montant total de 2,2 millions (2 millions pour la DEQM, 200 000 € pour la CEPEJ, 19 000 € pour la Convention de Berne, 3 000 € pour la visibilité du Conseil de l'Europe).
- ▶ Les contributions des États non membres ayant un statut d'observateur ont augmenté à 991 000 €, la contribution des États-Unis représentant à elle seule 856 000 €.
- ▶ Les sources de financement dites « autres » (ne provenant ni de l'Union européenne, ni d'États membres ou observateurs) se sont élevées à 924 000 €, équivalant à 1,6 % des recettes extrabudgétaires.

29. Y compris Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (Human Rights Trust Fund-HRTF) et les Mécanismes de subvention de l'Espace économique européen et de la Norvège (EEA and Norway Grants).

30. Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER DU PROGRAMME ET BUDGET 2018



RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER		€
DROITS DE L'HOMME		20 915 652,74
ÉTAT DE DROIT		16 877 704,79
DÉMOCRATIE		7 191 881,36
PLAN D'ACTION		9 341 051,81
NON AFFECTÉES		3 792 639,96
TOTAL		58 118 930,66



**57^e réunion du Comité des conseillers
juridiques sur le droit international public**
(Strasbourg, 20 septembre 2018)

Droit international public

www.coe.int/en/web/cahdi

Le Conseil de l'Europe facilite les échanges et coordonne les vues de ses États membres dans le domaine du droit international public par l'intermédiaire du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'un nombre important d'États observateurs et d'organisations internationales. En 2018, environ 90 experts – de 46 États membres, 8 États non membres et 5 organisations intergouvernementales internationales – ont participé aux deux réunions du CAHDI.

■ Dans sa fonction phare d'« Observatoire européen des réserves aux traités internationaux », le CAHDI examine les réserves et déclarations sujettes à objection dans les traités internationaux élaborés au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi les conventions des Nations Unies. Cette activité, qui porte sur 26 réserves et/ou déclarations en 2018, contribue à un dialogue important au niveau international et a un impact sur les actions ultérieures des États en ce qui concerne leurs réserves et/ou déclarations respectives.

■ L'un des principaux rôles du CAHDI est de fournir des avis juridiques au Comité des Ministres. À cet égard, le CAHDI a préparé trois avis juridiques sur les recommandations suivantes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, respectivement : la

Recommandation 2130 (2018) « Problèmes juridiques posés par la guerre hybride et obligations en matière de droits de l'homme » ; la Recommandation 2125 (2018) « État d'urgence : questions de proportionnalité relatives à la dérogation prévue à l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme » ; et la Recommandation 2126 (2018) « Besoins et droits humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Europe ».

■ En 2018, le CAHDI a rassemblé les réponses de 38 États membres et non membres à son Questionnaire sur les « Immunités des missions spéciales » et a préparé un rapport analytique des informations soumises, qui sera inclus dans une publication sur ce sujet. Le livre du CAHDI sera publié par Brill Nijhoff au début de l'année 2019.

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec les Nations Unies et les tribunaux internationaux. Il a eu des échanges de vues avec M. Allan Rosas, juge à la Cour de justice de l'Union européenne, M. Stephen Mathias, sous-secrétaire général aux Affaires juridiques des Nations Unies, et M. Pavel Šturma, premier vice-président de la Commission du droit international (CDI) des Nations Unies. En outre, la présidente et le secrétariat du CAHDI ont participé aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux échanges de vues annuels avec la CDI.



Conférence de presse avec **Thorbjørn Jagland**,
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et
Josep Borrell Fontelles, ministre espagnol
des Affaires étrangères, de l'Union européenne
et de la Coopération
(Strasbourg, 11 septembre 2018)

Communication

La Direction de la communication, qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les relais d'opinion et réseaux européens, a œuvré en 2018 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET EN LIGNE

En 2018, le nombre de productions vidéo réalisées en interne et externalisées a augmenté, passant à 14. De nouveaux films ont été préparés pour la page web du projet Impact de la Cour européenne des droits de l'homme, en plus d'autres produits de promotion des travaux sur l'intelligence artificielle, les droits de l'enfant et les thèmes de campagnes. Par ailleurs, plusieurs films sur des sujets tels que les abus sexuels commis sur des enfants, le prix Václav Havel, le harcèlement sexuel dans les parlements et la peine capitale ont été actualisés ou modifiés. Des préparatifs ont été entrepris pour la réalisation d'une vidéo célébrant le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe en 2019.

■ Le nombre de visiteurs uniques du portail du Conseil de l'Europe a augmenté de 67 % en 2018, atteignant plus de 6,1 millions, et le nombre de pages consultées a augmenté de près de 31 %. De nouvelles actions marketing ont été organisées sur la Chaîne des droits humains, notamment un quiz spécial en ligne pour la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (IDAHOT, 17 mai) et une page d'action consacrée à la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes (2 novembre). Le projet web Impact de la Cour européenne des droits de l'homme, créé pour illustrer les retombées bénéfiques des décisions de la Cour de Strasbourg, n'a cessé de s'étoffer et a été traduit en français, en turc et en russe. Le nombre de followers sur les comptes de réseaux sociaux continue d'augmenter, tandis que l'on a recensé 522 000 flux vidéo sur les pages internet du Conseil de l'Europe.

■ Sur les 86 nouvelles offres faites en 2018, plus de 35 % concernaient des thèmes et des orateurs liés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Les décisions et audiences de la Cour européenne des droits de l'homme ont généré 27 % des sujets, contre 5 % pour les sujets sur le Congrès. Les personnalités du Conseil de l'Europe et les sujets spécifiques de l'Organisation représentent 33 % des offres. Plus des trois quarts des offres d'actualité ont été adressés à des agences de presse et audiovisuelles, notamment ENEX, Eurovision, Reuters, APTN et Ruptly, les chaînes de télévision représentant les 21 % restants. Au total, 30 interviews sur des sujets concernant les travaux et les messages du Conseil de l'Europe ont été réalisées dans le studio TV avec des représentants officiels, des experts et des personnalités politiques, parmi lesquelles deux ministres des Affaires étrangères (Finlande et Arménie). Six Facebook Lives ont été organisés à nouveau pour faire connaître les thématiques et les contenus du Conseil de l'Europe à un public d'internautes plus nombreux.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier à l'occasion du mois de l'Autre en avril à Strasbourg, de la Fête de l'Europe à Paris en mai, de conférences sur les Itinéraires culturels à Metz et à Nancy (France), des Courses de Strasbourg ou du raid City Cap à Strasbourg en mai. Les activités de l'Organisation ont été présentées à l'European Youth Event qui a rassemblé 8 000 jeunes européens en juin devant le Parlement européen de Strasbourg.

■ Le Conseil de l'Europe était également présent au Salon du livre de Bruxelles (Belgique), au Salon du livre juridique à Paris et à la Foire du livre de Francfort (Allemagne), ainsi qu'à la conférence annuelle ECPR (European Consortium of Political Research) à Hambourg (Allemagne) en août et ESIL (European Society for International Law) à Manchester (Royaume-Uni) en septembre. Les travaux du Conseil ont également été présentés lors de conférences spécialisées, notamment aux portes ouvertes de la Cour constitutionnelle slovaque, lors de la vingtaine d'événements célébrant les 25 ans d'application de la Convention européenne des droits de l'homme en Pologne, et d'une centaine d'autres séminaires spécialisés.

■ À l'occasion de tous ces événements, des lignes graphiques ou des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et produits. Ils ont été promus à travers la base de contacts (près de 15 000 destinataires) et auprès de sites partenaires.

■ Les publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation, avec en particulier les titres *Prison : terreau de radicalisation et d'extrémisme violent ?* en anglais et français, *Human rights and criminal procedure* en anglais et *The implementation of judgments of the European Court of Human Rights* en anglais, *Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme* en anglais et en français, et le titre *Preventing torture in Europe* en anglais.

■ La brochure-jeu destinée aux enfants de 8 à 12 ans sur les valeurs européennes a été traduite en deux langues supplémentaires et diffusée dans 16 pays. La brochure détaillant le rôle des différentes institutions européennes a été publiée en quatre langues supplémentaires. Par ailleurs, plus de 160 accords de reproduction ou traduction ont été finalisés.

■ La plateforme de publications en ligne continue à développer son offre de produits numériques, en proposant près de 2 000 fichiers PDF, epub et mobi. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur book.coe.int, la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. La fréquentation totale des deux sites est de 940 000 visites sur l'année et le nombre d'abonnés aux informations sur les publications a dépassé 40 000 contacts. Par ailleurs, plus de 4 000 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec 840 000 livres consultés en 2018.

■ Plus de 35 000 (967 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe, dont 550 élèves d'écoles primaires allemandes accueillis lors d'une journée portes ouvertes au Palais de l'Europe. Près de 400 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la sixième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme : 104 d'équipes de 32 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative à la liberté de religion. La finale s'est déroulée en avril à la Cour européenne des droits de l'homme et a rassemblé 19 équipes en provenance de 14 pays. À l'occasion du ELSA Day consacré cette année au droit à l'éducation, les travaux du Conseil ont été présentés lors de 40 événements dans 15 pays. Trois webinars spécialisés ont également été organisés avec le réseau ELSA (34 500 vues). Le partenariat avec l'université de Strasbourg pour la version francophone du concours de plaidoiries (concours René Cassin) s'est poursuivi avec l'accueil de 300 étudiants lors des finales en avril à Strasbourg. Le partenariat avec l'école des Sciences politiques de Strasbourg a été renforcé avec l'organisation du Prix européen de l'éloquence du 5 au 7 mars, avec près de 150 participants et 12 finalistes de 10 pays, et avec l'accueil de la simulation Model United Nations avec 105 participants en mars.

■ L'identité visuelle a été renforcée dans l'Organisation grâce à des gabarits harmonisés, en particulier pour les programmes joints avec l'Union européenne et une nouvelle identité a été créée pour célébrer en 2019 les 70 ans de l'Organisation.



6^e édition du Concours européen de plaidoiries, en langue anglaise – ELSA Moot Court Compétition 2018. Équipe gagnante de l'IE University de Madrid, en présence du Secrétaire Général de l'IE de l'Europe, Thorbjørn Jagland (Strasbourg, 4 mai 2018)

Le site web **Human Rights Channel**, la chaîne des droits humains du Conseil de l'Europe, propose une sélection d'outils multimédias pour défendre les droits fondamentaux

CONSEIL DE L'EUROPE

HUMAN RIGHTS CHANNEL
LA CHAÎNE DES DROITS HUMAINS
français ▾

00:26

Vous êtes ici : [Human Rights Channel](#) > [Thèmes](#) > [Démocratie](#) > [Don't let the truth be torn apart!](#)

Don't let the truth be torn apart!

Stand up for media freedom!

▶ 1'00" | 16 June 2018 | Universidade Lusófona | Lisbon, Portugal

This video was made by film students at the Universidade Lusófona in Lisbon, Portugal. Without freedom of the press, we are all blind and deaf. The press is our watchdog over the actions of governments, politicians, international organizations, corporations, and other establishments. Journalists have the right to work freely, without a shadow looking over their shoulder and tearing through their words. Censorship is silence, and with silence comes oblivion.

VIDÉOS SUR LE MÊME SUJET

#NotInMyParliament
Democracy

Make a difference with your vote
Democracy

Yascha Mounk: how to save

Contributions des États membres au Conseil de l'Europe en 2018 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

Albanie	486 606,16		
Allemagne	36 365 470,76		
Andorre	233 813,50		
Arménie	490 932,87		
Autriche	5 515 040,91	Macédoine du Nord	495 175,60
Azerbaïdjan	1 294 627,04	Malte	384 476,08
Belgique	7 761 781,26	République de Moldova	354 258,83
Bosnie-Herzégovine	577 848,52	Monaco	355 571,86
Bulgarie	1 175 676,84	Monténégro	387 944,28
Chypre	513 338,03	Norvège	6 100 985,69
Croatie	1 056 161,14	Pays-Bas	10 912 096,09
Danemark	4 561 542,33	Pologne	8 379 023,55
Espagne	18 275 416,62	Portugal	3 306 878,69
Estonie	494 043,65	Roumanie	3 633 309,79
Finlande	3 459 993,66	Fédération de Russie	32 781 559,39
France	38 217 164,49	Saint-Marin	142 522,49
Géorgie	539 604,99	Serbie	1 110 363,76
Grèce	3 394 325,49	République slovaque	1 511 233,45
Hongrie	2 239 066,72	Royaume-Uni	32 792 947,14
Irlande	3 509 023,79	Slovénie	787 353,68
Islande	509 083,19	Suède	7 261 146,63
Italie	35 261 058,35	Suisse	8 689 723,97
Lettonie	582 105,32	République tchèque	3 150 435,79
Liechtenstein	370 975,08	Turquie	14 568 797,17
Lituanie	807 793,30	Ukraine	4 011 652,06
Luxembourg	1 107 368,11		
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	309 917 318,11

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2018 (en euros)

ÉTATS MEMBRES			
Norvège	8 643 338,40	Chypre	87 332,84
Suède	3 225 173,58	Pologne	77 496,46
Danemark	2 257 135,35	Malte	52 262,68
Belgique	2 115 386,52	Fédération de Russie	40 648,26
Royaume-Uni	1 438 845,50	Saint-Marin	40 000,00
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	1 217 220,00	Estonie	37 887,84
Allemagne	1 150 009,00	Hongrie	35 301,48
Autriche	1 019 404,08	Lituanie	33 964,64
Espace économique européen (EEE) ²	892 908,00	Andorre	24 016,89
Suisse	849 984,10	Croatie	19 526,85
France	627 653,00	Slovénie	18 845,77
Luxembourg	441 755,29	Bulgarie	14 868,93
Pays-Bas	365 109,42	Roumanie	13 120,94
Finlande	354 630,11	Azerbaïdjan	12 841,24
Ukraine	348 416,34	Arménie	11 747,84
Italie	305 271,00	Serbie	10 383,82
Liechtenstein	223 859,70	Islande	10 000,00
Irlande	168 650,32	Lettonie	7 814,42
Monaco	154 332,84	Monténégro	7 332,84
Portugal	150 000,00	Espagne	5 000,00
République slovaque	147 708,90	Albanie	1 332,84
Turquie	142 065,96	République de Moldova	1 000,00
République tchèque	128 159,99	Géorgie	415,00
		TOTAL ÉTATS MEMBRES	26 930 158,98

1. Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

ÉTATS OBSERVATEURS	
États-Unis d'Amérique	856 000,00
Japon	55 000,00
Mexique	49 975,00
Saint-Siège	30 000,00
TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS	990 975,00

UNION EUROPÉENNE	
Programmes conjoints	27 054 607,43
Contributions volontaires	2 218 752,00
TOTAL UNION EUROPÉENNE	29 273 359,43

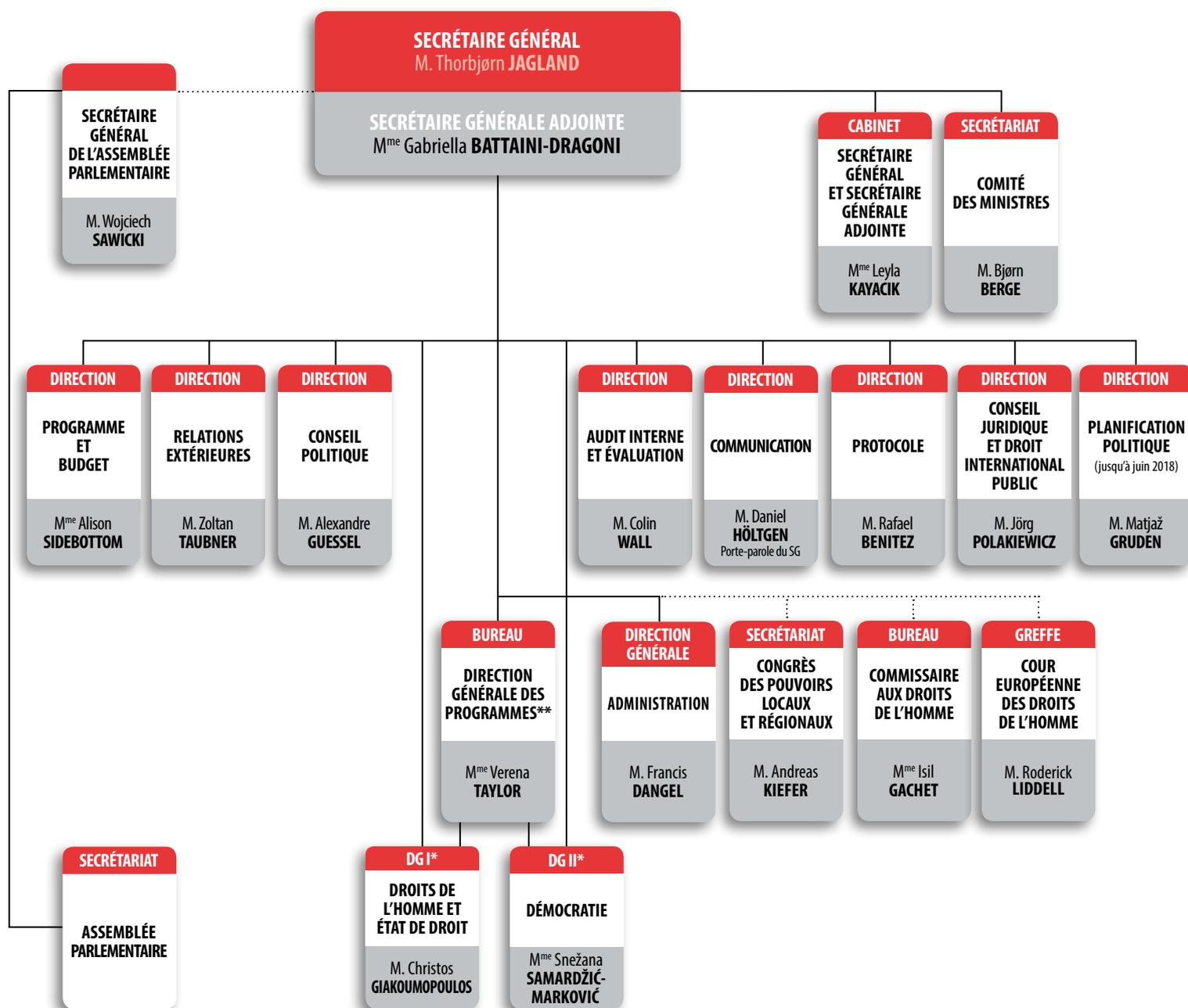
AUTRES	
Qatar	360 000,00
Fund to End Violence Against Children	241 117,75

World Lottery Association	115 323,50
Réseau Aga Khan de développement	50 000,00
European Lotteries	40 000,00
Israël	40 000,00
île de Man	30 000,00
États de Jersey	25 000,00
Fondation Charta 77	7 500,00
Václav Havel Library	7 500,00
Université linguistique d'État de Moscou	5 000,00
Organisation internationale de la francophonie	2 996,00

TOTAL AUTRES 924 437,25

GRAND TOTAL 2018 58 118 930,66

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2018



* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général

** Le Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication présente les travaux menés au cours de l'année 2018 par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe, en proposant une sélection de points forts et de réalisations de l'Organisation.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.